

**Assemblée générale**

Distr. générale
15 avril 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2026**Planification des programmes****Projet de budget-programme pour 2026****Titre IV****Coopération internationale pour le développement****Chapitre 15****Établissements humains****Programme 12****Établissements humains****Table des matières**

	<i>Page</i>
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	3
Orientations générales	3
Programme de travail	14
Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural.	14
Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	20
Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	26
Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	33

* A/80/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	39
	Vue d'ensemble	39
	Organes directeurs	45
	Direction exécutive et administration	47
	Programme de travail	49
	Sous-programme 1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	49
	Sous-programme 2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	50
	Sous-programme 3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	51
	Sous-programme 4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	52
	Appui au programme	53
	Annexe	
	Organigramme et répartition des postes pour 2026	55

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 15.1 Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) coordonne les questions relatives à l'urbanisation et aux établissements humains durables dans le système des Nations Unies. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, il aide les États Membres à bâtir des villes et des établissements humains durables. Il dirige et coordonne les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, et la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). En application de la résolution 56/206, ce dernier est devenu le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à compter du 1^{er} janvier 2002. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée a mis en place une nouvelle structure de gouvernance pour le Programme, formée de l'Assemblée d'ONU-Habitat, à composition universelle, du Conseil exécutif, qui compte 36 membres, et du Comité des représentants permanents. À ses première et deuxième sessions, tenues respectivement en mai 2019 et en juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté des résolutions donnant des orientations supplémentaires sur les travaux d'ONU-Habitat.
- 15.2 Le soutien qu'apporte le Programme vise à renforcer les capacités des administrations à tous les niveaux et des principales parties prenantes afin que celles-ci puissent formuler et mettre en œuvre des politiques, des plans et des activités concrètes en vue d'un développement urbain durable. Ce soutien s'inscrit également dans le cadre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 15.3 ONU-Habitat exerce ses activités dans un monde qui poursuivra son urbanisation au cours des trois prochaines décennies. Quelque 90 % de la croissance urbaine a lieu dans les régions les moins développées, où, non planifiée, elle alimente l'expansion des établissements informels, des quartiers de taudis et du sans-abrisme, ce qui exacerbe la pauvreté urbaine, les inégalités et le manque de logements convenables d'un coût abordable. Dans d'autres parties du monde, au contraire, de nombreuses villes connaissent une croissance négative et voient leur population diminuer. La crise mondiale du logement va en s'accroissant, car la demande de logements abordables et convenables est plus forte que l'offre, ce qui aggrave encore les inégalités et les facteurs de vulnérabilité, en particulier dans les zones urbaines. À l'échelle mondiale, plus de 1,6 milliard de personnes vivent dans un logement inadéquat et plus de 1,12 milliard dans des taudis ou des établissements informels¹. On recense également 304 millions de migrants internationaux, dont la plupart vivent en zone urbaine, et 75,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays².

¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Global Urban Indicators Database (Base de données des indicateurs urbains mondiaux) (2025).

² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « International migrant stock 2024: key facts and figures », version préliminaire non éditée (janvier 2025) ; Observatoire des situations de déplacement interne, *Rapport mondial sur le déplacement interne 2024* (Genève, 2024).

- 15.4 Les inégalités croissantes, les problèmes de logement, les changements climatiques et la perte de biodiversité, les conflits, et d'autres catastrophes naturelles ou anthropiques convergent souvent dans les villes, où les pauvres sont les plus durement touchés par les conséquences de ces phénomènes. Il est essentiel de se préparer à ces difficultés et de les surmonter si l'on souhaite faire advenir un meilleur avenir urbain. Le Programme fondera sa stratégie pour 2026 sur son plan stratégique pour la période 2026-2029, qui doit être examiné par l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2025. Le plan stratégique sera consacré avant tout à la question de l'accès à un logement adéquat, à la terre et aux services de base, l'objectif étant de renforcer l'efficacité des résultats obtenus. ONU-Habitat s'efforcera également d'ouvrir la voie à des changements transformateurs et de faire connaître des cas de villes qui, après avoir atteint un point de bascule, ont réussi à inverser la tendance en instaurant des politiques et des modes de planification novateurs et progressistes.
- 15.5 Les villes sont des points névralgiques en matière d'environnement, étant responsables, au niveau mondial, d'environ 75 % de la consommation d'énergie, de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 70 % de l'utilisation des ressources³. Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont réaffirmé leur engagement de garantir l'accès de tout le monde à un logement adéquat, sûr et abordable et d'aider les pays en développement à planifier et à mettre en place des villes justes, sûres, saines, accessibles, résilientes et durables. À cet effet, ONU-Habitat accompagnera les villes dans l'intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements, et aidera les administrations nationales et locales à mettre en place des chaînes de valeur et des politiques de construction durables qui tirent parti des innovations et de la technologie et contribuent à remédier aux inégalités et à renforcer la résilience.
- 15.6 Les crises mondiales interdépendantes mettent à mal les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de l'Accord de Paris, ce qui rend nécessaire une action à plusieurs niveaux porteuse de changements plus profonds. ONU-Habitat continuera d'accélérer l'intégration de ses travaux normatifs et opérationnels, de manière à accroître et à amplifier les effets de ses activités. Le Programme a conscience que la rapidité de la croissance urbaine appelle une action collective audacieuse et tournée vers l'avenir qui permette de façonner des villes aptes à relever les défis urbains les plus pressants. En tant que champion mondial de la cause du développement urbain, il aidera les pays à s'atteler à des problèmes complexes dans le domaine du logement, notamment en apportant son appui au groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le logement convenable pour tous, en proposant des conseils pratiques fondés sur des données probantes et des services d'assistance technique, et en pilotant des programmes urbains visant à remédier à ces problèmes complexes.
- 15.7 Conformément à sa stratégie de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat continuera de territorialiser les objectifs de développement durable et de répondre aux difficultés recensées au niveau local en repérant et en comblant de façon ciblée les lacunes en matière de capacités, tout en menant des activités de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière de solutions porteuses de changement. Il renforcera la place accordée au développement des capacités en tant que fonction transversale dans l'ensemble de ses opérations, en poursuivant la dématérialisation et la diffusion des savoirs et des outils, étayées par des partenariats stratégiques axés sur l'innovation, la connaissance et l'apprentissage dans les différentes pratiques.
- 15.8 Dans son rôle de pôle de connaissances et de fédérateur des partenaires, ONU-Habitat mènera des activités de sensibilisation, de communication et d'information et mobilisera un large appui en faveur de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Il intensifiera ses rapports avec les parties prenantes et sa collaboration avec les universités, les centres de connaissance et les instituts de recherche de façon à continuer de tirer parti de diverses plateformes de mobilisation et de connaissances, telles que la treizième session du Forum urbain mondial, la Plateforme du Programme pour les villes, les coalitions, les manifestations institutionnelles mondiales, les

³ Agence internationale de l'énergie, *Empowering Urban Energy Transitions: Smart Cities and Smart Grids* (2024).

conférences ministérielles régionales, la réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques, et les activités intersessions du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur le logement convenable pour tous.

- 15.9 ONU-Habitat continuera par ailleurs de surveiller l'évolution des tendances mondiales et d'en rendre compte ainsi que de fournir des données factuelles à l'appui de l'élaboration des politiques, notamment en recourant davantage aux technologies pour ses activités de collecte, d'analyse et de visualisation des données et de gestion de l'information. Il continuera de déployer plus largement le Cadre mondial de suivi des zones urbaines et d'aider les États Membres et les parties prenantes à suivre la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution d'autres programmes mondiaux et à communiquer des informations à cet égard.
- 15.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat poursuivra son étroite collaboration avec des organisations internationales et régionales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, l'Union européenne, ainsi que les banques régionales de développement. Il étudiera et renforcera également les partenariats avec les institutions compétentes du monde du Sud. Il continuera de mettre l'accent sur les partenariats avec les autorités locales et leurs associations et avec les réseaux de villes, les organisations de terrain, les fondations, les institutions financières internationales, le secteur privé et le monde universitaire afin de promouvoir une gouvernance participative à plusieurs niveaux et d'appuyer l'action menée à l'échelon municipal pour territorialiser les objectifs de développement durable, et continuera d'assurer le secrétariat et la coprésidence de la coalition Local2030.
- 15.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Habitat poursuivra sa collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques et sociales régionales de l'ONU et renforcera ses partenariats stratégiques avec d'autres organismes, en s'appuyant sur la stratégie du système des Nations Unies en matière de développement urbain durable et sur les cadres de collaboration propres à chaque organisme. Il continuera également de promouvoir la réalisation des objectifs de la réforme de l'Organisation des Nations Unies qui visent à amplifier les résultats obtenus à l'échelle nationale en matière de développement durable. Il fera une place importante à la collaboration régionale, par l'intermédiaire des plateformes de coopération régionale pour le développement et des coalitions thématiques. Il approfondira également sa collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement dans l'optique d'accroître l'efficacité des résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies en matière de développement durable, en apportant une assistance technique, en participant à la révision des orientations destinées à l'ensemble du système, en contribuant à renforcer les capacités d'utilisation de méthodes de diagnostic et de planification innovantes, et en travaillant avec le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sur les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
- 15.12 Afin de mieux intégrer la durabilité environnementale, sociale et économique et la protection de la biodiversité dans l'urbanification, ONU-Habitat continuera de renforcer sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en faisant office de secrétariat pour le Conseil consultatif de personnalités éminentes pour le zéro déchet créé par le Secrétaire général et en étant partenaire de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, qui est dirigée par le PNUE. Il poursuivra également sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme alimentaire mondial et l'ensemble des entités des Nations Unies et des acteurs internationaux concernés, en vue d'intégrer la question du développement urbain durable dans l'action menée en faveur de la résilience, les interventions humanitaires, les solutions au déplacement forcé et la réhabilitation des villes.

- 15.13 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) des ressources extrabudgétaires non préaffectées suffisantes sont disponibles pour mener à bien les activités prévues et livrer les produits escomptés ;
 - b) les pays restent attachés au Nouveau Programme pour les villes et au Programme 2030 ;
 - c) les autorités nationales et locales continuent de solliciter l'avis et l'assistance technique d'ONU-Habitat aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs législations, politiques, plans et stratégies relatifs aux villes ;
 - d) des indicateurs urbains et des données et informations sur les villes sont utilisés pour la formulation de politiques et des mécanismes appropriés sont mis en place pour le suivi de l'impact et l'évaluation de la performance des villes ;
 - e) les pays dans lesquels ONU-Habitat déploie des programmes de grande envergure maintiennent des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent la mise en œuvre de programmes et de projets.
- 15.14 ONU-Habitat continuera de prendre systématiquement en compte la question de l'inclusion sociale dans ses activités en vue de s'attaquer aux questions intersectorielles relatives aux femmes et aux filles, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux enfants et aux jeunes. Il continuera également de mettre en place des plateformes et des mécanismes visant à associer les jeunes à son action, notamment le Conseil consultatif de la jeunesse et les centres polyvalents de ressources pour la jeunesse, ainsi que de créer des programmes essentiels dans les domaines des moyens de subsistance, de l'espace public et des changements climatiques, comme le programme Youth 2030 Cities et la Young Gamechanger Initiative.
- 15.15 ONU-Habitat prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en s'appuyant sur sa politique et son plan d'action pour l'égalité des genres. En outre, le Groupe consultatif pour l'égalité des sexes conseille la Directrice exécutive sur la meilleure façon de promouvoir l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans le cadre du développement urbain durable. En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ONU-Habitat continuera d'aider les États Membres à tirer parti de politiques, de lois et d'instruments de planification et d'investissement pour obtenir des résultats intégrés, inclusifs et participatifs. Il continuera notamment de promouvoir des politiques foncières et des politiques du logement qui prennent en compte les questions de genre et permettent d'améliorer la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous, en particulier les femmes.
- 15.16 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, ONU-Habitat continuera de travailler avec ses partenaires, notamment avec l'Union mondiale des aveugles et World Enabled, pour inscrire l'inclusion du handicap dans ses programmes. Il mettra en œuvre un plan d'action garantissant l'inclusion du handicap dans l'ensemble des activités de l'organisation, mettra en évidence les bonnes pratiques et recensera les principaux domaines nécessitant un renforcement des capacités ainsi que des ressources et une assistance techniques. Le plan d'action permettra de consolider le cadre établi de garanties environnementales et sociales applicable à tous les projets.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

15.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

3327 (XXIX)	Création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	78/150	Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et les filles pour atteindre tous les objectifs de développement durable
34/114	Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde et rapports périodiques sur la coopération et l'assistance internationales dans le domaine des établissements humains	78/172	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
42/146	Réalisation du droit à un logement convenable	78/178	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
53/242	Rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	78/179	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
S-25/2	Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire	78/180	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
56/206	Renforcement du mandat et du statut de la Commission des établissements humains ainsi que du statut, du rôle et des attributions du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	78/181	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	79/1	Le Pacte pour l'avenir
71/256	Nouveau Programme pour les villes	79/170	Le droit au développement
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	79/211	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
76/183	Intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes	79/214	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
77/161	Promouvoir l'adoption d'initiatives zéro déchet pour appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030	79/223	Participation des femmes au développement
77/286	Journée mondiale des transports durables	79/225	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
78/122	Journée mondiale du nettoyage		
78/149	Le rôle essentiel de la fiabilité et de la stabilité de la connectivité énergétique dans la promotion du développement durable	79/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/2	Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs	1/4	Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
1/3	Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2/1	Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes
		2/2	Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030

Titre IV Coopération internationale pour le développement

2/3	Journée mondiale du nettoyage	2/10	Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/4	Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale	Décision 1/3	Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/5	Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques		
2/6	Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales	Décision 2/1	Prolongation du plan stratégique pour la période 2020-2023 jusqu'en 2025
2/7	Un logement convenable pour tous	Décision 2/2	Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/8	Planification urbaine et infrastructures durables		
2/9	Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte précoce, la prospective, la réduction des risques, la réponse aux crises et le redressement et la reconstruction après une crise	Décision 2/3	Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
		Décision 2/4	Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Décisions du Conseil exécutif

2023/5	Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2022 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique	2024/5	Questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; programme de travail d'ONU-Habitat et budget pour 2025 et 2026 ; mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020-2025 et établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 ; mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection à l'issue de son examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat
2023/6	Application des résolutions issues de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029		
2024/3	Point sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat	2024/6	Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ; communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2024 ; exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique
		2024/7	État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et préparatifs de la reprise de sa deuxième session

Recommandations du Comité des représentants permanents

1/1	Application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à sa première session, en mai 2019	1/3	Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial
1/2	Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020-2023		

Résolutions du Conseil d'administration

19/4	Coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement	23/17	Développement urbain durable grâce à un accès plus équitable à la terre, aux logements, aux services de base et aux infrastructures
19/11	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	24/2	Renforcement des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les services urbains de base
20/6	Pratiques exemplaires, politiques efficaces et législation favorable à une urbanisation durable et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international	24/5	Réalisation du développement durable au moyen de politiques urbaines nationales
		24/7	L'élimination des bidonvilles : un défi mondial
20/16	Amélioration de la participation de la société civile à la gouvernance locale	24/9	Stratégies nationales et locales inclusives en matière de logement en vue de réorienter la Stratégie mondiale du logement
21/3	Directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales	24/11	Promotion du développement urbain durable grâce à la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes
21/7	Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans les logements destinés aux groupes à faible revenu	24/13	Activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains dans les pays
21/8	Fonds ou mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des bidonvilles	25/1	Contribution du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au programme de développement pour l'après-2015 pour promouvoir un développement urbain et des établissements humains durables
21/9	Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources		
21/10	Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres	25/2	Renforcement de l'appropriation nationale et de la capacité opérationnelle
		25/6	Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
22/9	Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains	25/7	Réforme de la gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
23/3	Appui à des politiques de logement en faveur des pauvres	26/4	Promotion de la sécurité dans les villes et les établissements humains
23/4	Développement urbain durable grâce à l'accès à des espaces publics urbains de qualité	26/5	Appui technique régional au logement et au développement urbain durables par les structures consultatives régionales
23/8	Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable	26/6	Forum urbain mondial
23/10	Activités futures du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant l'économie urbaine et les mécanismes de financement pour la rénovation des villes, le logement et les services de base nécessaires aux citoyens pauvres	26/9	Développement des établissements humains dans le Territoire palestinien occupé

Résolutions du Conseil économique et social

2003/62	Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat	2020/7	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
2017/24	Établissements humains		

2022/7	Assurer un relèvement inclusif et résilient après la COVID-19 pour garantir à chaque personne des moyens de subsistance, le bien-être et la dignité : éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions aux fins de la réalisation du Programme 2030	2024/3	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
		2024/19	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	78/172	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
76/255	Intégration de la pratique courante de la bicyclette dans les systèmes de transports publics au service du développement durable	78/206	Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement
77/334	Suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	78/290	Amélioration de la sécurité routière dans le monde
		78/327	Modalités de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 : garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
78/148	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable		

Sous-programme 2

Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Résolutions de l'Assemblée générale

78/160	Science, technologie et innovation au service du développement durable	79/194	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
79/175	Le droit à la vie privée à l'ère du numérique		

Résolution du Conseil d'administration

24/3	Planification urbaine inclusive et durable et élaboration de lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale
------	--

Résolution de l'Assemblée d'ONU-Habitat

1/5	Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains
-----	---

Résolutions du Conseil économique et social

2021/30	Les technologies libres au service du développement durable	2024/14	Science, technologie et innovation au service du développement
---------	---	---------	--

Sous-programme 3 Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Résolutions de l'Assemblée générale

63/217	Catastrophes naturelles et vulnérabilité	79/205	Réduction des risques de catastrophe
67/263	Le transit fiable et stable de l'énergie et son rôle dans la promotion du développement durable et de la coopération internationale	79/206	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
79/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21	79/207	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
79/203	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	79/208	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable

Résolution du Conseil d'administration

22/3	Villes et changements climatiques
------	-----------------------------------

Résolutions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

5/5	Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable
-----	--

Sous-programme 4 Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Résolutions de l'Assemblée générale

69/280	Renforcement des secours d'urgence et de l'aide au relèvement et à la reconstruction du Népal comme suite au séisme dévastateur qui a frappé ce pays	78/205	Aide et protection en faveur des personnes déplacées
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	79/139	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
73/230	Stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño	79/140	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
78/161	Culture et développement durable	79/217	Migrations internationales et développement
78/185	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique		

Résolutions du Conseil d'administration

20/17	Évaluation et reconstruction à la suite de conflits et de catastrophes naturelles ou causées par l'être humain	23/18	Réduction, préparation, prévention et atténuation des risques de catastrophes naturelles comme moyen de contribuer au développement urbain durable
		26/2	Renforcement du rôle d'ONU-Habitat dans la réponse aux crises urbaines

Résolution du Conseil économique et social

2024/8 Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les
organismes des Nations Unies

Produits

15.18 On trouvera dans le tableau 15.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 15.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	2
1. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) : rapport du Secrétaire général	1	1	–	1
2. Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	21	30	22
Réunions ou séances :				
3. Organes directeurs (Assemblée d'ONU-Habitat, Conseil exécutif et Comité des représentants permanents)	12	18	26	18
4. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Cinquième Commission	1	1	1	1
7. Réunion de l'Assemblée générale visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes	–	–	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	2	2	1	2
8. Rapport mondial des villes	1	1	–	1
9. Rapport annuel d'ONU-Habitat	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec tous les États Membres sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ; exposés aux États Membres sur les questions de développement durable et les processus connexes.				
Bases de données et supports numériques : Global Urban Indicators Database (base de données des indicateurs urbains mondiaux), comptant plus de 3 000 utilisateurs et mise à jour avec les données les plus récentes relatives à 114 indicateurs urbains ; Cadre mondial de suivi des zones urbaines, cadre d'indicateurs visant à permettre de suivre l'application des recommandations issues de l'examen quadriennal complet et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui compte actuellement 114 indicateurs et a fait l'objet d'améliorations de fond, notamment l'ajout de 20 nouveaux indicateurs relatifs au logement et la création d'un système intégré de gestion de l'information relative aux partenaires comportant des informations sur les réseaux et les alliances en faveur du logement et du développement urbain.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports numériques et papier consacrés à ONU-Habitat et aux réunions ministérielles tenues à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; supports et rapports consacrés à la célébration de journées et de manifestations internationales, telles				

que la treizième session du Forum urbain mondial et Octobre urbain ; rapport annuel d'ONU-Habitat ; Rapport mondial des villes.

Relations extérieures et relations avec les médias : entretiens et observations sur les thèmes phares d'ONU-Habitat (logement, action climatique en milieu urbain, relèvement après les crises urbaines et partage de la prospérité) ; articles et blogs relatifs à l'objectif de développement durable n° 11 et aux mesures prises localement pour parvenir à l'objectif de villes et d'établissements humains durables.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Plateforme du Programme pour les villes ; supports portant sur l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base, l'action climatique en milieu urbain, le relèvement après les crises urbaines et le partage de la prospérité ; contenus destinés aux médias sociaux concernant le rapport annuel d'ONU-Habitat et supports mis en ligne ou postés sur les médias sociaux concernant les thèmes relatifs au développement urbain durable abordés lors de l'Assemblée générale.

Activités d'évaluation

- 15.19 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026 :
- a) évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025, réalisée par le Bureau des services de contrôle interne ;
 - b) évaluations de 10 projets et programmes portant notamment sur le Global Future Cities Programme, les changements climatiques, le secteur de l'eau, les politiques urbaines, l'aménagement et la gestion de l'espace terrestre et maritime, la riposte face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les dispositifs d'application du principe de responsabilité, réalisées par ONU-Habitat.
- 15.20 ONU-Habitat a tenu compte des conclusions et des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours de son plan stratégique pour la période 2020-2025 lors de l'élaboration de son plan stratégique pour la période 2026-2029. Celui-ci introduira par exemple un axe stratégique unique centré sur l'accès de toutes et tous à un logement convenable, à la terre et aux services de base, y compris la transformation urgente des quartiers informels et des taudis. Par ailleurs, compte tenu des résultats et des recommandations issus de l'évaluation à mi-parcours d'un projet sur l'aménagement et la gestion de l'espace terrestre et maritime, ONU-Habitat s'emploiera à accroître les activités de renforcement des capacités destinées aux administrations des régions et des comtés, créera un système de gestion des données sur les régions côtières et mettra au point des lignes directrices sur l'aménagement de l'espace terrestre et maritime.
- 15.21 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2026 :
- a) évaluation finale du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2025 ;
 - b) évaluation de la treizième session du Forum urbain mondial ;
 - c) une évaluation de programme de pays ;
 - d) une évaluation thématique ;
 - e) 16 évaluations de programmes et projets.

Programme de travail

Sous-programme 1

Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

Objectif

- 15.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à réduire les inégalités entre les communautés et à l'intérieur de celles-ci, ainsi qu'à réduire la pauvreté parmi les communautés dans le continuum urbain-rural, en promouvant un accès accru et équitable aux services de base, la mobilité durable, des espaces publics accessibles et sûrs, un accès accru et sûr aux terres, le logement convenable et abordable et la croissance et la régénération efficaces des établissements humains.

Stratégie

- 15.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) élaborer des normes, des instruments et des directives à l'intention des autorités locales et nationales, et favoriser la participation de celles-ci à des débats, à des activités de formation et à la mise en commun des meilleures pratiques, ainsi qu'à des initiatives de renforcement des capacités dans les domaines du logement convenable, des infrastructures, de la planification, de l'eau, de l'assainissement, de la mobilité, de la gestion des déchets et de l'énergie ;
 - b) apporter un appui technique aux États Membres pour les aider à élaborer des moyens d'action, des lois, des instruments de planification stratégique et des mécanismes de financement permettant de mettre en place des politiques, des stratégies et des plans d'action dans les domaines du foncier et du logement qui soient intégrés, inclusifs, à faibles émissions et résilients face aux changements climatiques et tiennent compte des questions de genre, et fournir un appui technique au groupe de travail intergouvernemental d'experts visant à accélérer les progrès vers la réalisation de l'accès universel à un logement convenable ;
 - c) œuvrer en faveur de l'accès à un logement convenable, sûr et abordable et promouvoir l'adoption d'une approche plus intégrée, complète et inclusive de la question du logement, y compris de la prévention des expulsions illégales, et de l'application de codes du bâtiment, de réglementations et d'outils de certification durables ;
 - d) fournir une assistance technique aux autorités nationales et locales qui souhaitent mettre en œuvre des initiatives de transformation, d'expansion et de régénération urbaines durables et inclusives, et aider les villes partenaires à institutionnaliser la régénération urbaine et le logement convenable grâce à la planification, aux politiques et au développement de solutions équitables, conformément aux Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale et aux principes de l'urbanisation durable ;
 - e) aider les autorités nationales et locales à lutter contre les inégalités structurelles, à élaborer des orientations techniques, à élargir l'accès aux services de base, aux services sociaux et aux infrastructures, à la mobilité durable et à des espaces publics sûrs, à mener des actions porteuses de transformation qui ciblent le sans-abrisme, les taudis et les établissements informels et aident en premier les personnes les plus vulnérables, en participant à l'élaboration de programmes fondés sur une approche multiniveaux de la gouvernance et du partenariat, et en mettant en place des formations, des innovations et des engagements à long terme en faveur de l'urbanisation inclusive et durable.
- 15.24 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 14, 15 et 17.

- 15.25 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) l'objectif d'espaces publics plus sûrs, accessibles et inclusifs sera pris en compte dans l'élaboration des politiques urbaines et des plans sectoriels aux niveaux local et national, différentes parties prenantes appuyant l'adaptation aux contextes locaux d'actions porteuses de transformation, en particulier pour les plus vulnérables ;
 - b) un plus grand nombre de personnes auront accès à un logement convenable et abordable et peu polluant, et les décideurs, en particulier les autorités locales et régionales, seront mieux à même de mettre en œuvre des mesures durables porteuses de transformation, notamment des systèmes de gouvernance foncière, tout en ne laissant personne de côté ;
 - c) des zones urbaines seront régénérées et transformées de manière durable et intégrées en des quartiers résilients face aux changements climatiques, inclusifs sur les plans social et économique et offrant une meilleure qualité de vie à toutes et à tous, notamment un meilleur accès aux services de base.

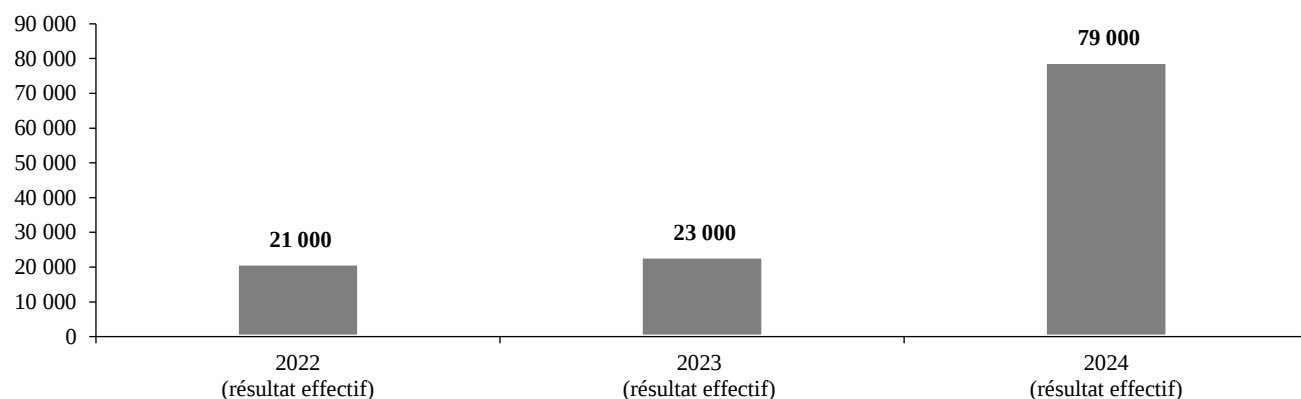
Exécution du programme en 2024

Amélioration des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en République démocratique populaire lao

- 15.26 En République démocratique populaire lao, plus de 70 % de la population dépend au quotidien de petites sources d'eau qui sont de plus en plus menacées par les effets des changements climatiques tels que les sécheresses, les précipitations irrégulières et les inondations. En partenariat avec le Ministère des travaux publics et des transports et le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, dans le cadre du sous-programme, on a mis en place des projets destinés à améliorer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et à renforcer la résilience climatique des communautés locales. Dans les provinces de Sekong, d'Attapeu et de Saravan, la réalisation d'une évaluation complète des risques climatiques et des vulnérabilités a permis d'éclairer le processus d'aménagement urbain et donné lieu à l'élaboration de plans visant à renforcer la résilience dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Entre 2022 et 2024, quelque 123 000 personnes ont recueilli directement les bienfaits de cette initiative, qui leur a donné accès à de meilleurs services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. On a également aidé le Gouvernement à mettre au point une évaluation des risques climatiques et des vulnérabilités au niveau national. En outre, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités a bénéficié à plus de 200 parties prenantes locales, qui ont pu améliorer leurs connaissances en matière de pratiques résilientes face aux changements climatiques et de gestion des infrastructures. Les projets exécutés ont non seulement amélioré les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, mais aussi contribué à l'épanouissement de communautés en meilleure santé et davantage capables de résister aux effets des changements climatiques.
- 15.27 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.I).

Figure 15.I

Mesure des résultats : nombre de personnes ayant accès à de meilleurs services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en République démocratique populaire lao (résultat annuel)



Résultats escomptés pour 2026

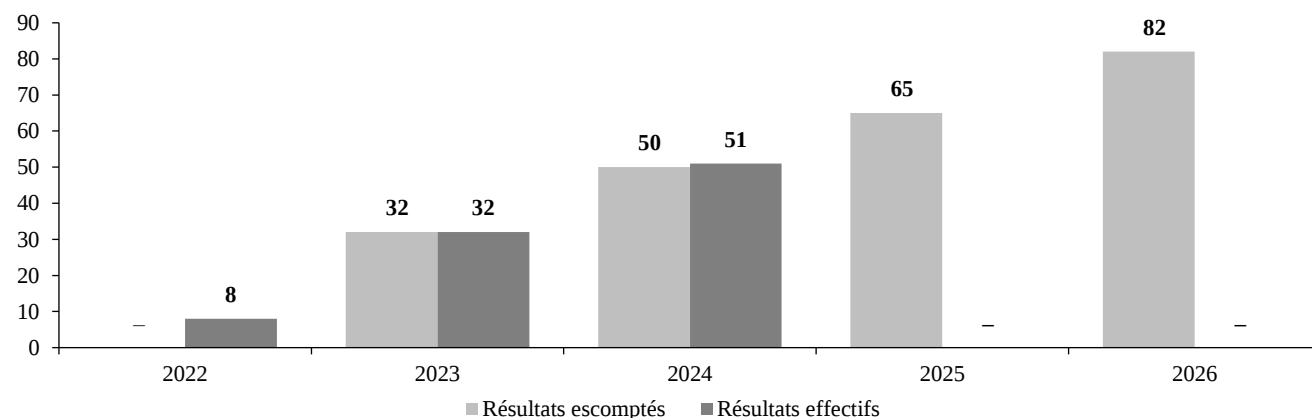
Résultat 1 : des villes et des communautés inclusives grâce à la régénération urbaine

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.28 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 19 villes supplémentaires mettent en œuvre des initiatives de régénération des villes et des territoires, soit un total de 51 villes réparties dans huit pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et de la région Amérique latine et Caraïbes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 50 villes.
- 15.29 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.II).

Figure 15.II

Mesure des résultats : nombre de villes partenaires ayant mis en œuvre des initiatives de régénération des villes et des territoires (résultat cumulé)



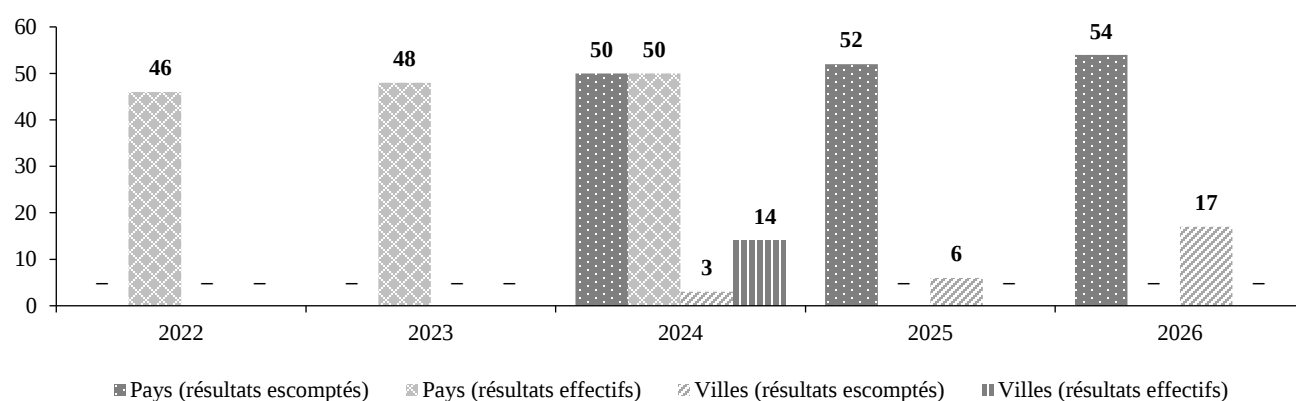
Résultat 2 : villes et pays s'engageant à fournir un logement convenable pour toutes et tous et à combattre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.30 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 2 pays supplémentaires et 14 villes adoptent des stratégies visant à mettre fin au sans-abrisme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le premier cas et, dans le second, de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3 villes.
- 15.31 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.III).

Figure 15.III

Mesure des résultats : nombre de villes et de pays partenaires ayant adopté des stratégies visant à mettre fin au sans-abrisme et à garantir un accès pérenne à un logement convenable pour toutes et tous (résultat cumulé)



Résultat 3 : une sécurité des droits fonciers renforcée

Projet de plan-programme pour 2026

- 15.32 L'accès à la terre et aux autres ressources naturelles et la sécurité des droits fonciers qui y est associée ont des répercussions majeures du point de vue du développement humain. Or, la précarité des droits fonciers demeure un problème de taille dans de nombreux pays et villes, en particulier pour les personnes pauvres et vulnérables. Dans la majorité des cas, les méthodes classiques de gestion et d'administration des terres et des logements ne sont pas avérées efficaces pour garantir la sécurité foncière de toutes et tous à un coût abordable. De plus, les interactions complexes qui se jouent entre la sécurité des droits fonciers et la disponibilité des logements peuvent limiter considérablement la capacité des particuliers à avoir accès à un logement stable et à le conserver. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé 40 villes à adopter des approches et des outils fonciers innovants afin d'améliorer la sécurité foncière, tels que le Modèle du domaine foncier social et des stratégies participatives et inclusives de réaffectation des terres.

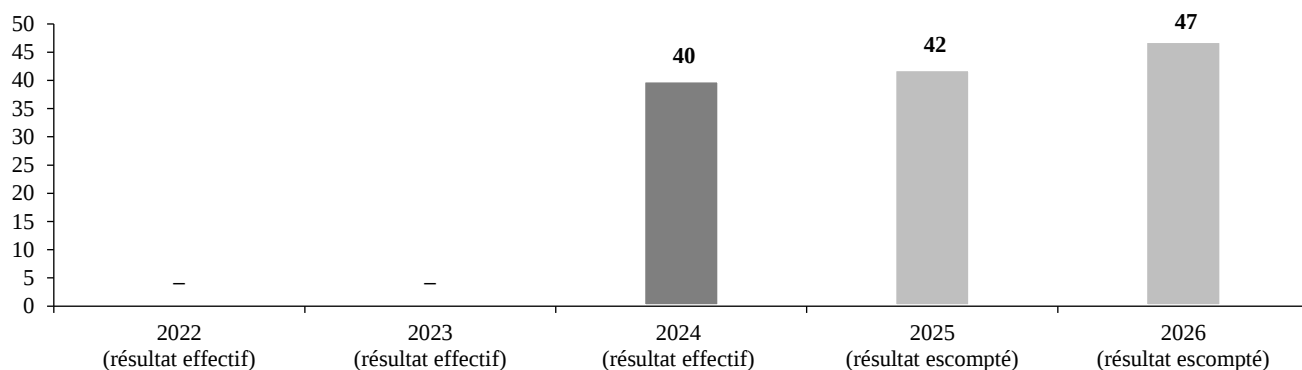
Enseignements tirés et changements prévus

- 15.33 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté que le fait d'avoir renforcé les capacités des acteurs du secteur foncier à utiliser des approches et des outils fonciers innovants et d'avoir systématisé le recours à ceux-ci au niveau institutionnel avait été un ressort puissant dans la mise en œuvre de réformes foncières à l'échelle locale et nationale. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on veillera à ce que la sécurité des droits d'occupation des terres et des logements continue de faire l'objet d'une attention prioritaire, en renforçant les partenariats avec les villes, en développant la capacité des autorités locales et nationales à promouvoir le déploiement à plus grande échelle des instruments fonciers, et en intégrant de façon systématique les outils fonciers dans les politiques et cadres d'application nationaux.

15.34 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.IV).

Figure 15.IV

Mesure des résultats : nombre de villes partenaires mettant en œuvre des stratégies, des approches ou des outils innovants en vue de renforcer la sécurité des droits fonciers (résultat cumulé)



Produits

15.35 On trouvera dans le tableau 15.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	38	38	38	38
1. Projets relatifs aux services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides, et espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles	14	14	15	15
2. Projets d'élaboration de politiques nationales et locales visant à préserver la culture, le patrimoine et les paysages historiques urbains	1	1	1	1
3. Projets concernant le logement, l'amélioration des taudis, les modes de financement novateurs pour le secteur du logement et la réaffectation des terres, ainsi que la rénovation et la régénération intégrées des villes et des territoires	9	9	9	9
4. Projets concernant la sécurité des droits fonciers, le financement reposant sur les actifs fonciers et la mise en œuvre de la note d'orientation du Secrétaire général sur la terre et les conflits	7	7	6	6
5. Projets concernant la planification urbaine et territoriale intégrée et l'élaboration de lois en vue d'une planification efficace	5	5	6	6
6. Projets concernant la surveillance urbaine et l'élaboration de politiques, fondées sur des données factuelles, de prévention de la criminalité et d'amélioration de la sécurité des populations et de la cohésion sociale dans les villes et les établissements humains	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	57	57	59	60
7. Activités de formation sur les services urbains de base : mobilité, eau et assainissement, énergie et gestion des déchets solides	23	23	25	25

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
8. Activités de formation sur l'amélioration des taudis, le logement, la prise en compte du patrimoine dans le développement urbain, la régénération et la croissance des villes, la gouvernance de l'architecture urbaine, les espaces publics, la planification urbaine, les laboratoires d'aménagement urbain ainsi que la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine	13	13	14	15
9. Ateliers mondiaux et régionaux de formation concernant les terres, le logement, l'amélioration des taudis, les bureaux d'étude sur le logement et les plateformes de professionnels	6	6	6	6
10. Ateliers techniques sur le suivi des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes	5	5	5	5
11. Séances de formation sur les politiques, la planification et la conception, la gouvernance, la législation, le financement et la collecte de données	7	7	7	7
12. Séances de formation sur la terre et les conflits et sur l'occupation des terres, la gouvernance et le financement ; réunions de groupes d'experts sur la gouvernance des terres urbaines	3	3	2	2
Publications (nombre de publications)	3	3	6	5
13. Publication sur les régimes fonciers et la dégradation des terres	1	1	1	1
14. Publication sur la gouvernance foncière, les financements et la planification territoriale	1	1	2	2
15. Publication sur la question du logement abordable et durable, y compris le problème du sans-abrisme et la transformation des taudis	1	1	2	2
16. Rapport mondial sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux contextes locaux et sur l'état des lieux des prestataires de services de l'eau et de l'assainissement	—	1	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	13	13	15	14
17. Recueils de politiques, de plans et de bonnes pratiques concernant la planification des villes, la régénération urbaine, la conservation du patrimoine et les extensions urbaines	1	1	1	1
18. Meilleures pratiques, guides et études de cas concernant l'accès accru et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics	3	3	4	4
19. Guide de gestion des terres et d'aménagement de l'espace visant à réduire la pauvreté et les inégalités spatiales	1	1	1	1
20. Directives relatives au droit à un logement convenable et à la prévention du sans-abrisme parmi les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes migrantes	1	1	1	1
21. Série de guides sur la mise en place de mécanismes fonciers, juridiques et financiers novateurs en matière de préservation et de régénération	1	1	1	1
22. Instruments, profils de logement et directives techniques destinés aux responsables municipaux et portant sur la planification, la gestion et la mise en œuvre de programmes de logements abordables et durables et d'amélioration des taudis	2	2	3	3
23. Guides et outils visant à améliorer la gestion des terres et la sécurité des droits fonciers	1	1	1	1
24. Directives et manuels concernant l'amélioration des taudis	2	2	2	1
25. Directives concernant la planification des quartiers, et plus particulièrement la participation et la régénération inclusive	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture, aux États Membres qui en font la demande, de conseils techniques concernant le suivi et la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable et les résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat ; services urbains de base et amélioration intégrée et inclusive des taudis ; planification urbaine inclusive et intégrée ; droit de toutes et tous au logement et à la sécurité des droits fonciers, réforme du droit urbain et gestion efficace de la régénération et de la croissance urbaines, et administration et gestion efficaces des terres urbaines.

Bases de données et supports numériques : base de données UrbanLex ; plateformes mondiales de connaissances sur le logement convenable ; supports numériques sur les engagements pris au niveau mondial en ce qui concerne les terres, le logement, les services urbains de base, la mobilité, l'énergie, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets solides, la qualité de l'air, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, et le patrimoine culturel ; Plateforme africaine des villes propres et plateforme Waste Wise Cities.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Réseau mondial sur les espaces publics ; campagne spéciale pour le logement dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale ; prix récompensant les meilleures pratiques ; initiative mondiale visant à transformer les établissements informels et les taudis à l'horizon 2030 ; brochures, dépliants et coups de projecteur sur l'amélioration des taudis, la régénération urbaine, les espaces publics et les logements, la gouvernance et la gestion des terres urbaines et les services urbains de base.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossiers destinés aux médias, communiqués de presse, articles en ligne et contenu destiné aux médias sociaux consacrés aux villes inclusives.

Plateformes numériques et contenus multimédias : documentaires vidéo, infographies et webinaires et plateformes numériques ouvertes concernant la sécurité urbaine, le patrimoine, la régénération et la croissance des villes.

Sous-programme 2 Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

Objectif

- 15.36 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à assurer un meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions moyennant une amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité, une augmentation et une répartition équitable des revenus générés localement, et un déploiement plus large des technologies d'avant-garde et des innovations.

Stratégie

- 15.37 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) aider les États Membres et d'autres partenaires en formulant des politiques urbaines nationales sous-tendues par des cadres juridiques, financiers et opérationnels intégrés à des systèmes de planification, de stratégie et de financement à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en menant des activités de transfert de connaissances et de renforcement des capacités, et en mettant au point des instruments de planification et d'aménagement des territoires urbains et ruraux ;
 - b) apporter aux villes une assistance technique, un soutien au renforcement de leurs capacités et des services consultatifs pour les aider :
 - i) à mettre au point des méthodes de budgétisation participative et responsable, à optimiser les systèmes de revenus locaux au moyen de la collecte de données, de la transformation numérique et de la constitution de bases de données municipales, et à mobiliser des sources de capitaux privés au service du développement urbain durable ;

- ii) à acquérir, à tester et à appliquer efficacement des technologies d'avant-garde et des innovations à dimension humaine, telles que les réseaux de capteurs, les communications de machine à machine, l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle et augmentée, les systèmes d'information géographique, la télédétection, et le traitement et la visualisation des mégadonnées ;
 - c) à faire fond sur les enseignements tirés des difficultés en matière de génération de revenus locaux révélées par les risques mondiaux pour élaborer des politiques et des services d'assistance technique adaptés, en mettant l'accent sur une gestion efficace des finances publiques locales.
- 15.38 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9, 10 et 11.
- 15.39 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) le développement territorial sera équilibré et les établissements humains seront mieux connectés ;
 - b) les collectivités locales entreprendront des réformes institutionnelles et juridiques qui permettront de dégager des ressources financières additionnelles, notamment en s'appuyant sur des partenariats public-privé et en recourant à des instruments de financement et de création de revenus fondés sur le foncier ;
 - c) les villes disposeront de moyens plus robustes pour réduire les inégalités et les fractures sociale, spatiale et numérique.

Exécution du programme en 2024

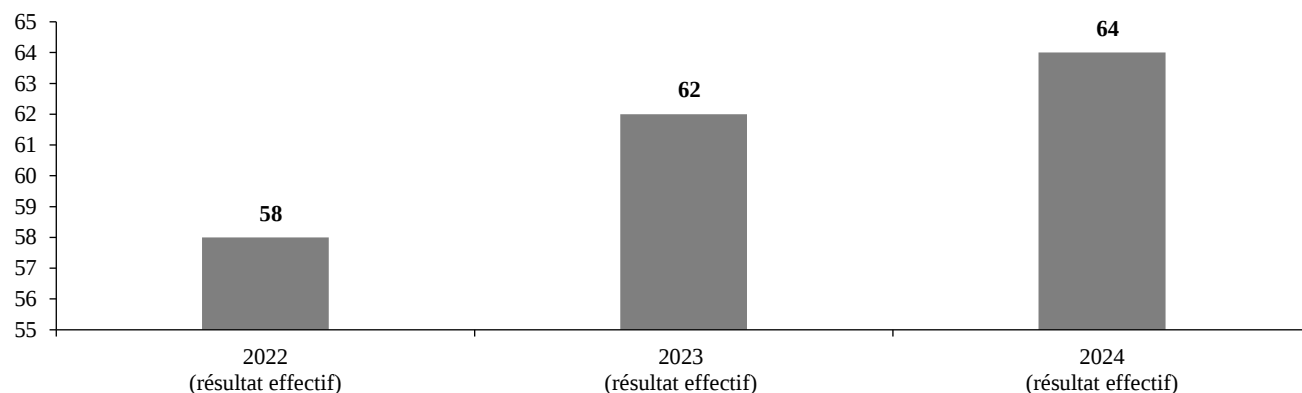
Des politiques à plusieurs niveaux au service d'un développement urbain durable

- 15.40 Accueillant environ la moitié de la population mondiale, les villes sont des pôles économiques, sociaux et culturels qui constituent de véritables moteurs de croissance, d'innovation et de connectivité mondiale, et représentent à elles seules plus de 80 % du produit intérieur brut planétaire. Elles sont toutefois aux prises avec des difficultés, telles que les changements climatiques et les inégalités, qui mettent en péril le développement durable. Au regard des cibles relatives à la résilience urbaine, de nombreuses villes ont régressé par rapport aux niveaux de référence de 2015. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce piètre bilan, mais l'une des causes principales est le manque fréquent de coordination entre les différents échelons de l'administration publique et entre les différents domaines d'action. Étant donné que l'influence des villes sur la situation économique, sociale et environnementale s'étend au-delà de leur propre périmètre, il est crucial que les interventions de politique générale axées sur le développement urbain durable soient conçues et appliquées à des échelles territoriales plus larges. Dans cette perspective, les politiques urbaines nationales peuvent fournir un cadre stratégique clair et servir de mécanisme de coordination efficace permettant d'articuler les politiques d'un bout à l'autre du continuum urbain-rural, y compris à l'échelle métropolitaine et régionale. À ce jour, dans le cadre du sous-programme, on a aidé 64 pays à élaborer des politiques urbaines nationales en vue d'améliorer la connectivité et la productivité spatiales et de favoriser un développement urbain durable. Ainsi, en 2024, le Paraguay a adopté par décret présidentiel sa politique d'aménagement urbain, de logement et d'habitat, qui facilitera la mise en œuvre de son programme transformateur de construction de logements, grâce auquel le Gouvernement a déjà pu mettre 17 000 unités d'habitation à disposition de la population. Par ailleurs, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, on a publié le rapport intitulé *Global State of National Urban Policy 2024: Building Resilience and Promoting Adequate, Inclusive and Sustainable Housing*, qui montre comment les politiques urbaines nationales sont devenues des instruments décisifs pour la territorialisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11.

- 15.41 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.V).

Figure 15.V

Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis au point des politiques urbaines nationales avec l'aide d'ONU-Habitat (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2026

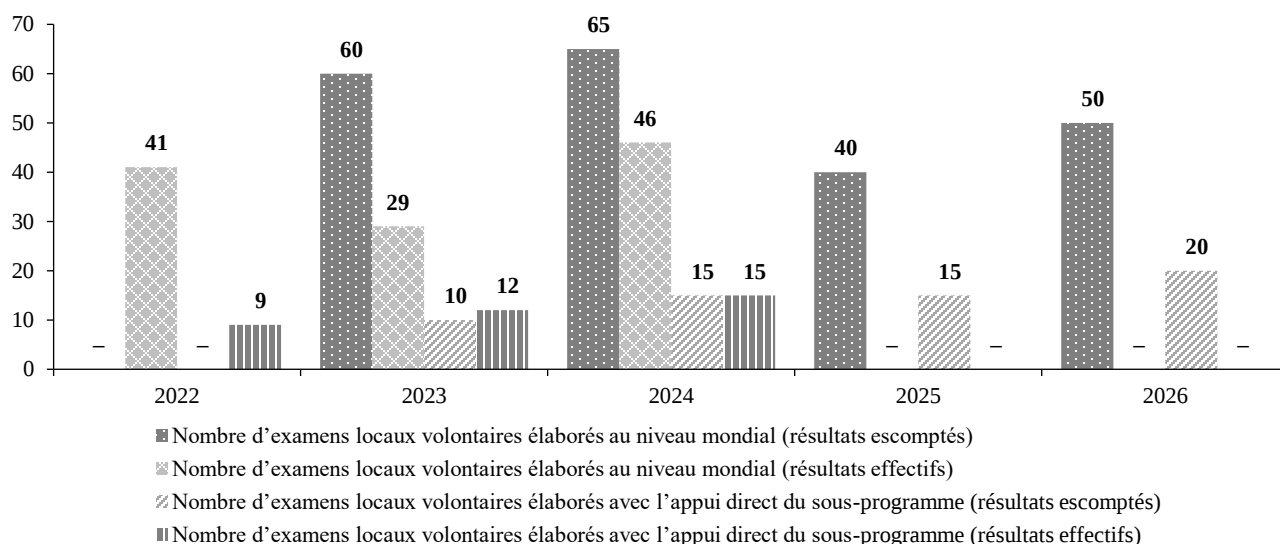
Résultat 1 : des examens locaux volontaires pour améliorer le partage de la prospérité dans les villes et les régions dans le monde grâce à la territorialisation des objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 15 examens locaux volontaires soient élaborés par des administrations locales et régionales avec l'appui direct du sous-programme, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Il a également contribué au suivi et à l'élaboration de 46 examens locaux volontaires à l'échelle mondiale, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 65 examens. La cible n'a pas été atteinte en raison des priorités concurrentes des autorités locales et régionales.
- 15.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VI).

Figure 15.VI

Mesure des résultats : nombre d'examens locaux volontaires préparés par les administrations locales et régionales (résultat annuel)



Résultat 2 : transformation numérique au service du développement urbain durable

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.44 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 20 villes mettent à l'essai des stratégies, plans et projets destinés à orienter l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 25 villes. La cible n'a pas été atteinte en raison du niveau plus faible que prévu des contributions volontaires et du fait que le sous-programme a donné la priorité à l'élaboration des directives internationales, ce qui a retardé la mise en exécution de certains projets.
- 15.45 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.3).

Tableau 15.3

Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Trente villes ont adopté des stratégies de villes intelligentes centrées sur les personnes	L'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la résolution 2/1 Quinze villes ont élaboré des stratégies et des plans de villes intelligentes centrées sur les personnes	Vingt villes mettent à l'essai des stratégies, des plans et des projets pour orienter l'élaboration de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes	Les directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes sont approuvées par l'Assemblée d'ONU-Habitat	Dix villes mettent en œuvre, à titre expérimental, les directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes

Résultat 3 : mise à niveau des systèmes de revenus propres pour des collectivités locales plus performantes

Projet de plan-programme pour 2026

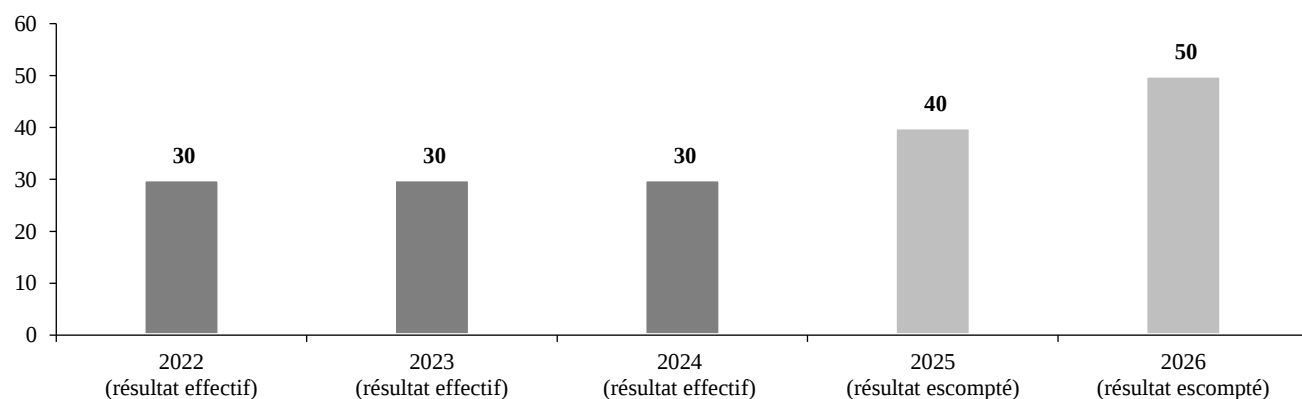
- 15.46 Pour garantir l'efficacité du transfert de responsabilités et de la prestation de services, les administrations locales doivent pouvoir compter sur des systèmes solides leur donnant les moyens de générer des revenus de source propre. Disposer de revenus propres leur permet d'être plus souples, solvables et responsables, ce qui favorise l'amélioration de la prestation de services et l'accès à la représentation en contrepartie des contributions fiscales. Dans le cadre du sous-programme, on a soutenu les réformes en faveur des revenus de source propre en apportant une assistance technique à plus de 30 administrations locales, en élaborant un cours d'apprentissage en ligne sur les revenus propres et en mettant à jour l'outil d'analyse rapide des ressources propres pour permettre l'autoévaluation. On a également encouragé l'adoption de processus participatifs d'établissement des budgets, dialogué avec la société civile, et concouru à la refonte d'instruments nationaux de décentralisation fiscale et de mécanismes de transferts intergouvernementaux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 15.47 L'enseignement tiré est le suivant : pour être viables, les réformes axées sur les revenus de source propre requièrent des interventions à plusieurs niveaux. Compte tenu de cet enseignement, on s'emploiera à développer les outils en ligne du sous-programme afin de permettre à un plus grand nombre d'administrations locales de renforcer leurs cadres de revenus propres. On collaborera également plus étroitement avec les autorités nationales et la société civile en vue de promouvoir une mise en œuvre plus large et plus durable des réformes.
- 15.48 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VII).

Figure 15.VII

Mesure des résultats : nombre de collectivités locales ayant mis au point des stratégies et des réformes destinées à accroître leurs revenus de source propre (résultat annuel)



Produits

15.49 On trouvera dans le tableau 15.4 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.4

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	27	27	27	27
1. Projets sur la connectivité spatiale, les politiques urbaines et les cadres d'aménagement spatial, la planification et l'aménagement urbains, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, et le développement territorial intégré	13	13	13	13
2. Projets sur la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales et le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	6	6	6	6
3. Projets sur les meilleures pratiques, les centres d'excellence, les partenariats avec les universités, les indices de prospérité, les technologies d'avant-garde et les cadres juridiques et de gouvernance visant à favoriser un développement durable, inclusif et novateur des villes et des régions	8	8	8	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	41	41	40	40
4. Activités de formation et débats sur la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement urbains, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale et les politiques urbaines nationales	26	26	26	26
5. Activités de formation et ateliers sur les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des objectifs de développement durable	6	6	6	6
6. Activités de formation et ateliers sur la productivité des villes, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, la gestion des finances publiques et la gouvernance locale	9	9	8	8
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
7. Rapports nationaux sur les villes	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	12	12	12
8. Activités ou documents techniques concernant la connectivité spatiale, la planification et l'aménagement urbains, la planification des zones métropolitaines, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, l'élaboration de plans d'action, la planification urbaine et territoriale, les politiques urbaines nationales et les villes intelligentes centrées sur les personnes	6	6	6	6
9. Activités ou documents techniques concernant la productivité spatiale, le développement économique local, les finances urbaines et municipales, le financement des services urbains de base et des infrastructures urbaines	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
10. Activités ou documents techniques concernant les technologies d'avant-garde et l'innovation, les meilleures pratiques, les cadres juridiques et de gouvernance et les indices de prospérité visant à favoriser un développement urbain durable ainsi que la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des objectifs de développement durable	3	3	3	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs à 20 États Membres concernant les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques urbaines nationales d'environ 160 pays ; recueil d'études de cas sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales ; cours d'apprentissage en ligne sur la politique urbaine et les liens entre zones urbaines et zones rurales ; base de données mondiale sur les municipalités, comprenant 50 pays et environ 110 villes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants, profils et manifestations sur les politiques urbaines nationales, les liens entre les zones urbaines et les zones rurales, le développement des zones métropolitaines, le développement territorial, la surveillance des villes, le financement du développement urbain durable, les villes intelligentes et les cadres de mobilisation axés sur le secteur privé.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés aux comptes de médias sociaux.

Sous-programme 3

Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

Objectif

- 15.50 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à renforcer l'action climatique et à améliorer l'environnement urbain par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, une utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques, et l'adaptation réelle de la population locale et des infrastructures aux changements climatiques.

Stratégie

- 15.51 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) apporter un soutien technique au développement de villes à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques et à l'intégration de l'action climatique dans le développement urbain durable ;
 - b) aider les États Membres qui en font la demande à adopter des démarches durables en faveur de l'action climatique en milieu urbain en leur fournissant une assistance en ce qui concerne les technologies innovantes, le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, les données et l'élaboration d'une base de données factuelles, en formulant des conseils sur les politiques à suivre et en facilitant la participation collégiale à des réseaux régionaux et mondiaux ;
 - c) aider les États Membres à intégrer la dimension urbaine dans les contributions déterminées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation et les autres politiques, stratégies et plans nationaux de lutte contre les changements climatiques, et à appuyer leur mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernement ;

- d) promouvoir des solutions à l'appui de la protection, de la rénovation et de la restauration de l'environnement en élaborant des outils et des directives et en menant des projets sur le terrain ;
 - e) mettre en avant des solutions innovantes en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs effets et de prise en charge des pertes et préjudices, et encourager le financement de l'action climatique en facilitant la mise en place de réseaux conjoints de professionnels et de chercheurs aux niveaux mondial, régional et national et en élaborant des outils et des lignes directrices ;
 - f) fournir une assistance en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de lois, la planification et l'aménagement urbains, la gouvernance multiniveaux et les instruments d'investissement, notamment par l'intermédiaire du programme phare d'ONU-Habitat intitulé « RISE-UP: Resilient Settlements for the Urban Poor » (Des établissements humains résilients pour les populations pauvres des zones urbaines), qui vise à mobiliser des investissements pour remédier aux problèmes de résilience aux changements climatiques touchant les populations vulnérables des villes ;
 - g) appuyer la mise en œuvre d'initiatives mondiales d'adaptation, comme le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national.
- 15.52 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.
- 15.53 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une action climatique multidimensionnelle et un aménagement du milieu urbain par les États Membres et les villes partenaires qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, renforcent la résilience climatique des systèmes urbains et des communautés, préservent, régénèrent et restaurent la biodiversité urbaine et réduisent la pollution de l'air et de l'eau ;
 - b) la mobilisation de ressources financières supplémentaires en faveur de l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux national et infranational ;
 - c) l'intégration des dimensions urbaines dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques des États Membres ;
 - d) des villes, des établissements humains et des communautés plus résilients face aux changements climatiques et aux pandémies.

Exécution du programme en 2024

Des responsables de l'élaboration des politiques, des spécialistes et d'autres parties prenantes recensent des lacunes en matière de connaissances et définissent des priorités d'action ayant trait à l'action climatique dans les villes

- 15.54 Pour dynamiser l'action climatique au niveau des villes, il est nécessaire d'accélérer la diffusion et la mise en pratique des innovations. Comme suite à la résolution 2/5 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, dans le cadre du sous-programme, on a facilité la diffusion d'informations sur les innovations ayant trait à l'action climatique, en mettant l'accent sur le comblement des lacunes en matière de recherche et de connaissances. En 2024, on a collaboré avec la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie pour organiser la conférence Innovate4Cities, qui a rassemblé près de 2 000 spécialistes, hautes et hauts responsables et porte-paroles venus du monde de la recherche, de la fonction publique, du secteur privé et de la société civile. On s'est ensuite directement inspiré des conclusions issues de cette conférence pour corédiger une version révisée du Programme mondial de recherche et d'action relatif aux villes et à la science des changements climatiques, où sont recensées 160 lacunes en matière de connaissances et 259 priorités d'action qui, si elles sont prises en considération, pourraient propulser l'action climatique à la vitesse et à l'échelle voulues pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable. Le Programme

d'action vise également à faire progressivement entrer des pratiques, des travaux de recherche et des innovations d'avant-garde dans l'action climatique urbaine. On a puisé dans les connaissances de pointe présentées à la conférence Innovate4Cities, le savoir de spécialistes et les meilleures pratiques pour établir l'édition 2024 du Rapport mondial des villes publié par ONU-Habitat. En outre, on a veillé à ce que les textes issus de la conférence Innovate4Cities et les recommandations formulées dans le Rapport mondial soient pris en compte dans l'élaboration du prochain rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui portera sur les changements climatiques et les villes.

15.55 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 15.5).

Tableau 15.5
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	Des responsables de l'élaboration des politiques, des spécialistes et d'autres parties prenantes ont procédé à des échanges de vues et recensé 160 lacunes en matière de connaissances et 259 priorités d'action relatives à l'action climatique dans les villes

Résultats escomptés pour 2026

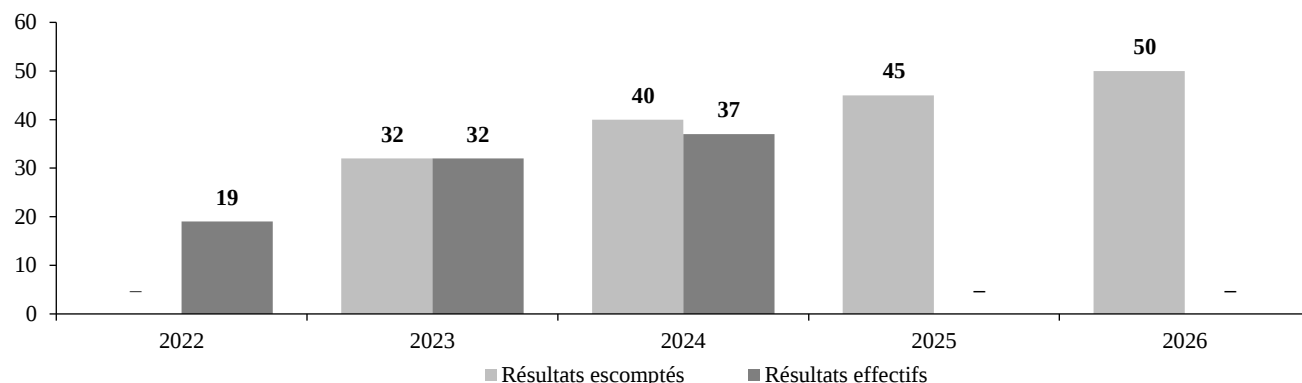
Résultat 1 : des méthodes de conservation, de gestion et d'utilisation durable des ressources, telles que les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques, sont appliquées en vue d'améliorer les moyens de subsistance et la résilience des communautés pauvres vivant en milieu urbain

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.56 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 5 villes supplémentaires ayant mobilisé les ressources voulues appliquent des méthodes de conservation, de gestion et d'utilisation durable, telles que les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques, soit 37 villes au total, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 40 villes. La cible n'a pas été atteinte en raison du niveau plus faible que prévu des contributions volontaires.
- 15.57 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.VIII).

Figure 15.VIII

Mesure des résultats : nombre de villes appliquant des méthodes de conservation, de gestion et d'utilisation durable des ressources, telles que les solutions fondées sur la nature et les approches écosystémiques (résultat cumulé)



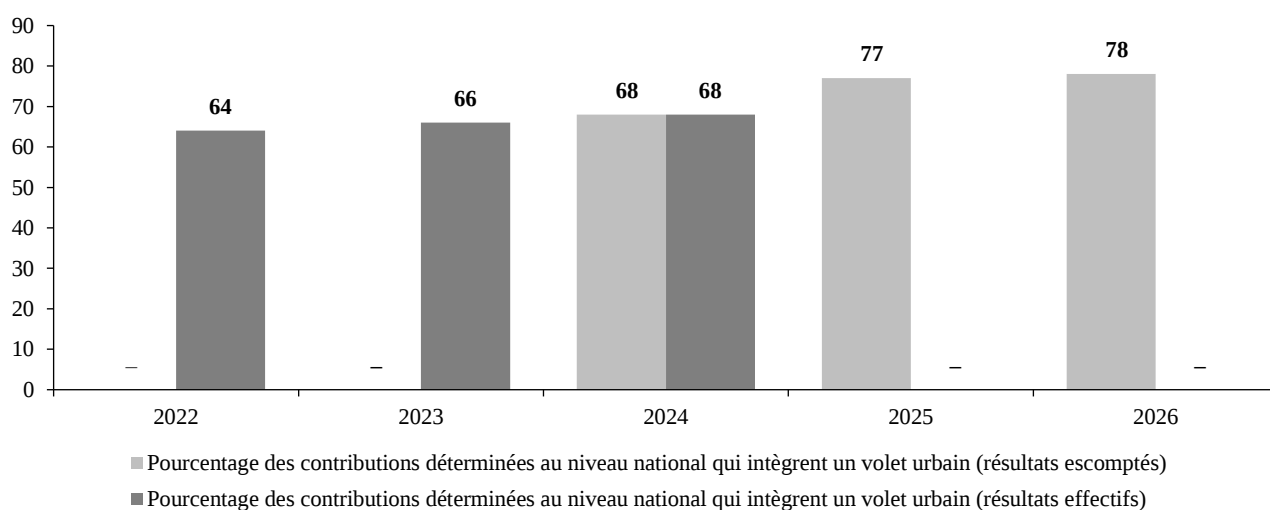
Résultat 2 : les contributions déterminées au niveau national intègrent de plus en plus souvent un volet urbain

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.58 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 68 % des contributions déterminées au niveau national intègrent un volet urbain, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 15.59 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.IX).

Figure 15.IX

Mesure des résultats : pourcentage des contributions déterminées au niveau national qui intègrent un volet urbain (résultat cumulé)



Résultat 3 : des plans urbains pour l'action climatique sont mis en place en vue de renforcer la résilience des plus vulnérables

Projet de plan-programme pour 2026

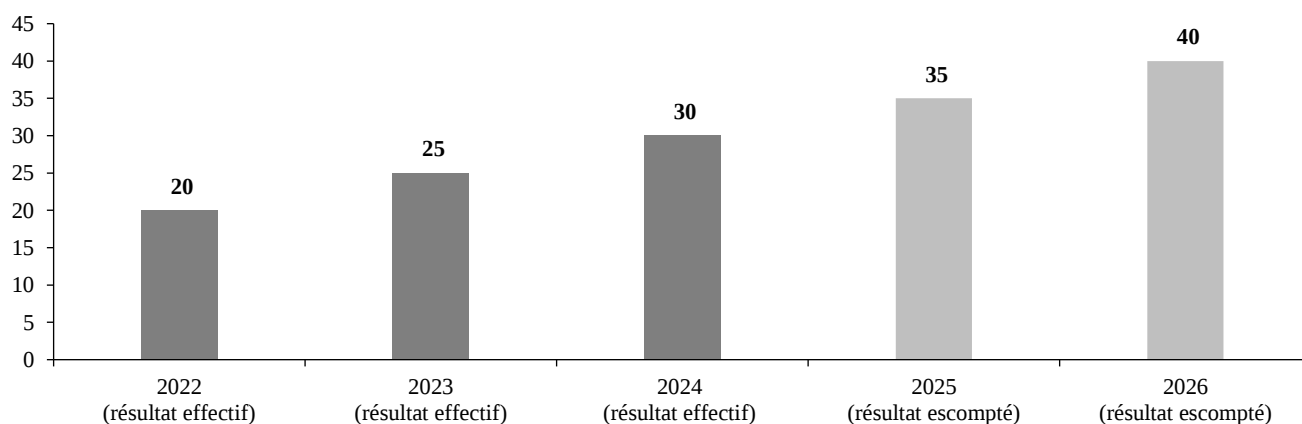
- 15.60 Parmi la population citadine, plus de 1,1 milliard de personnes – un habitant sur quatre environ – vivent dans des taudis ou des établissements informels et une majorité d'entre elles sont extrêmement vulnérables face aux effets des changements climatiques. En parallèle, les changements climatiques viennent aggraver les facteurs de vulnérabilité qui pèsent déjà sur les quartiers de taudis, entraînant implacablement les pauvres des villes dans une spirale de précarité sans fin. Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché à renforcer la résilience climatique de ces populations, en accordant une attention particulière aux personnes qui vivent dans des établissements informels. Tirant parti de la longue expérience acquise par ONU-Habitat dans le domaine de l'amélioration participative des taudis, on a épaulé les États Membres au moyen d'interventions directes au niveau local et d'activités d'appui au renforcement des capacités et à la gouvernance au niveau des villes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 15.61 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté que l'adoption de stratégies de résilience climatique intégrées, qui tiennent compte du développement économique, de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, de la réduction des risques de catastrophes, des solutions fondées sur la nature, d'approches écosystémiques et d'autres méthodes de gestion et de conservation, s'avère efficace pour améliorer la résilience et les résultats en matière de développement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on encouragera l'adoption de ce type de stratégies intégrées en aidant les autorités locales et nationales à mettre au point des plans urbains pour l'action climatique coordonnés au niveau infranational et alignés sur les plans nationaux d'adaptation, les contributions déterminées au niveau national ou les politiques et stratégies nationales relatives aux changements climatiques. De tels plans d'action aideraient les villes à attirer de nouveaux financements en faveur de l'action climatique et du développement et à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables.
- 15.62 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.X).

Figure 15.X

Mesure des résultats : nombre de plans urbains pour l'action climatique intégrés mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables mis au point par des autorités locales et nationales (résultat cumulé)



Produits

15.63 On trouvera dans le tableau 15.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.6

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	30	30	37	45
1. Projets sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de l'accès à des services de base à faible taux d'émissions et à des infrastructures et des bâtiments plus durables	4	4	5	5
2. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et les stratégies concernant la qualité de l'air dans les villes, l'environnement urbain, l'atténuation des changements climatiques, les services de base à faible taux d'émission et les infrastructures et les bâtiments plus durables	2	2	3	6
3. Projets sur une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques, étayés par des processus participatifs, des évaluations des vulnérabilités locales et des méthodes innovantes de collecte (télédétection, par exemple) et de traitement de données	16	16	18	20
4. Projets sur les politiques, les instruments juridiques, les plans et les stratégies visant à renforcer la résilience et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	4	4	5	6
5. Projets sur la gestion et la restauration de l'environnement urbain, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	2	2	4	4
6. Projets sur la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources urbaines, y compris l'économie circulaire, l'utilisation rationnelle des terres urbaines, la fourniture de services, la gestion durable de l'eau et des déchets et la promotion des énergies plus propres et de l'efficacité énergétique	2	2	2	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	47	47	61	61
7. Activités de formation à l'intention des partenaires et des personnes en situation de vulnérabilité (notamment dans les établissements informels) sur l'atténuation des changements climatiques, la qualité de l'air et les services de base à faible taux d'émission	12	12	15	15
8. Activités de formation sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	30	30	35	35
9. Activités de formation sur les modèles de villes durables et leur application, les infrastructures durables et l'aménagement urbain	—	—	6	6
10. Activités de formation à l'intention des partenaires des administrations nationales et locales et d'autres parties prenantes urbaines sur la gestion de l'environnement urbain, la restauration et la rénovation, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire et les services écosystémiques	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	4	4	6	6
11. Publications sur l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	2	2	2	2
12. Publications sur l'adaptation efficace aux changements climatiques des communautés vivant dans des quartiers insalubres et autres communautés vulnérables vivant dans des quartiers urbains ainsi que des infrastructures	1	1	2	2

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
13. Publications sur l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission et l'utilisation plus rationnelle des ressources (par exemple, en mettant l'accent sur l'innovation technologique)	1	1	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	10	12
14. Activités ou documents techniques concernant l'utilisation plus rationnelle des ressources et la protection des actifs écologiques (y compris des documents sectoriels)	2	2	2	3
15. Activités ou documents techniques concernant l'atténuation des changements climatiques et la qualité de l'air	2	2	2	2
16. Activités ou documents techniques concernant l'action climatique, les services de base et l'environnement dans les établissements humains	2	2	2	3
17. Activités ou documents techniques concernant les directives, stratégies, plans et mécanismes de coordination nationaux, régionaux et locaux concernant l'action climatique, l'environnement urbain, les écosystèmes et la biodiversité, les actifs écologiques et les services écosystémiques	1	1	2	2
18. Activités ou documents techniques concernant l'amélioration des services urbains à faible taux d'émission, l'utilisation rationnelle des ressources, les solutions de mobilité (électrique) et les infrastructures (y compris la surveillance)	1	1	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à 20 États Membres de services consultatifs sur les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, d'améliorer la qualité de l'air et les services urbains à faible taux d'émission, d'utiliser plus rationnellement les ressources et de protéger les actifs écologiques.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine et simulations, y compris une base de données mondiale sur le volet urbain des contributions déterminées au niveau national ; cadres de résilience aux changements climatiques en milieu urbain en Afrique australe, solutions d'adaptation écosystémique en Asie du Sud-Est, dans la région arabe et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et boîte à outils pour l'élaboration de solutions de biodiversité urbaine ; boîte à outils sur la mobilité électrique à l'appui de la transition vers l'électromobilité.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, campagnes et manifestations sur les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, l'utilisation rationnelle des ressources, la protection des actifs écologiques et l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : articles de presse sur l'action climatique et l'environnement urbain.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et contenus destinés aux comptes de médias sociaux ; contenus multimédias sur des sujets liés au climat ou à l'environnement en zone urbaine.

Sous-programme 4

Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

Objectif

- 15.64 L'objectif auquel le sous-programme contribue consiste à améliorer la prévention et la gestion des crises urbaines et à promouvoir l'intégration sociale et les communautés inclusives, l'amélioration des conditions de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés.

Stratégie

- 15.65 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) mettre en œuvre, au niveau national, des programmes opérationnels complets, participatifs et inclusifs de gestion des crises, en mettant en place une administration des biens fonciers adaptée afin de réaliser la sécurité des droits fonciers pour toutes et tous dans les zones touchées par les crises, tout en appuyant les mesures en faveur de la mise en place de cadres urbains nationaux ;
 - b) aider les États Membres à adopter des solutions de relèvement fondées sur des données factuelles, des approches centrées sur les établissements humains et des processus locaux participatifs, tout en garantissant une représentation équitable ;
 - c) renforcer les capacités des acteurs nationaux, régionaux et locaux de sorte à améliorer la cohésion sociale, à réduire la discrimination dans les situations de crise urbaines et à prévenir les risques de catastrophe, notamment en recourant à des études prospectives et à des dispositifs d'alerte rapide ;
 - d) donner la priorité à l'amélioration des conditions de vie et à l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés, en mettant l'accent sur l'accès au logement, à la terre et aux services de base et en soutenant l'exécution de stratégies intégrées de développement urbain en faveur des communautés d'accueil et des personnes déplacées ;
 - e) élaborer des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe et de résilience et appuyer leur mise en œuvre dans les villes et les territoires ciblés ;
 - f) faciliter dès les premiers stades la collaboration entre les organismes humanitaires et les acteurs du développement dans les situations de déplacement.
- 15.66 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 9, 10, 11, 13 et 16.
- 15.67 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la participation de la population aux prises de décision locales concernant le relèvement sera renforcée dans les zones touchées par les crises, ce qui garantira l'inclusion sociale ;
 - b) un plus grand nombre de villes offrira aux personnes déplacées et aux populations d'accueil un accès à la sécurité des droits fonciers, à des services de base durables, à un logement convenable, à la sûreté et à la sécurité ;
 - c) les risques multidimensionnels seront réduits et la protection des personnes en situation de vulnérabilité dans les villes sera accrue ;
 - d) l'analyse des infrastructures et les processus de décision au niveau des villes seront renforcés, l'accent étant mis sur la résilience, en particulier dans les situations de crise ;

- e) une approche intégrée des zones de peuplement sera de plus en plus souvent adoptée pour gérer la présence de personnes déplacées sur l'ensemble d'un territoire et dans les villes.

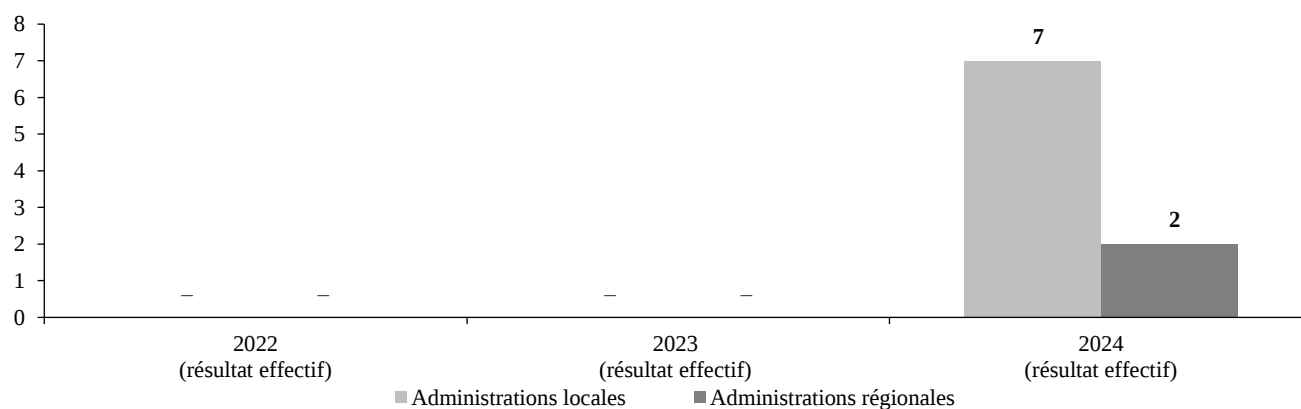
Exécution du programme en 2024

Intégration durable des communautés touchées par les déplacements au service d'un accès accru au logement, à la terre et à la propriété

- 15.68 L'Éthiopie accueille l'une des plus importantes populations de personnes déplacées au monde : selon la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, on recensait 4,51 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays en février 2022. Face à cette situation, le Gouvernement éthiopien a lancé en 2019 son initiative pour des solutions durables, un cadre permettant de mener des activités multisectorielles d'appui aux programmes en vue de faciliter le retour, la réinstallation et l'intégration sur place des personnes déplacées. En 2024, dans le cadre du sous-programme, on a mis au point la version définitive d'un rapport sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels relatifs au logement, à la terre et à la propriété dans les régions Oromiya et Somali, qui livre une analyse fondamentale destinée à faciliter la mise en œuvre de solutions durables. Plus de 116 responsables de régions, de zones et de districts ont été formés aux domaines suivants : solutions durables, droits au logement, à la terre et à la propriété, inclusion des personnes déplacées dans les processus de planification et d'établissement des budgets, gestion des déchets solides, systèmes d'information géographique, et systèmes d'alerte rapide et de suivi fondés sur la télédétection. Grâce à cet appui, l'élaboration de deux plans d'établissements a pu être achevée ; six autres font actuellement l'objet de consultations. En association avec des communautés touchées par les déplacements de population et des organisations de la société civile, on a également contribué à la protection contre le vent et les inondations au moyen d'initiatives de plantation d'arbres, distribué du matériel de gestion des déchets solides et diffusé des supports de sensibilisation en langues locales dans six sites différents. On a également aidé sept administrations locales et de deux administrations régionales à renforcer leurs capacités s'agissant d'améliorer l'accès des communautés touchées au logement, à la terre et aux droits de propriété.
- 15.69 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XI).

Figure 15.XI

Mesure des résultats : nombre d'administrations régionales et locales ayant favorisé l'accès au logement, à la terre et aux droits de propriété en Éthiopie



Résultats escomptés pour 2026

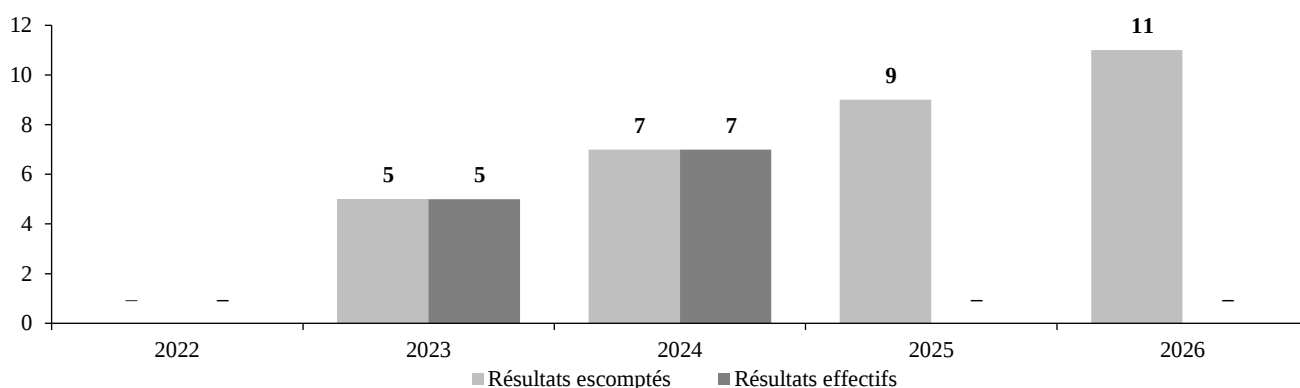
Résultat 1 : amélioration des solutions durables aux migrations

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.70 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux pays supplémentaires (le Burkina Faso et l'Ukraine) adoptent des mesures spécifiques en réponse aux migrations urbaines et aux déplacements forcés, soit sept pays au total, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 15.71 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XII).

Figure 15.XII

Mesure des résultats : nombre de pays qui adoptent des mesures spécifiques en réponse aux migrations urbaines et aux déplacements (résultat cumulé)



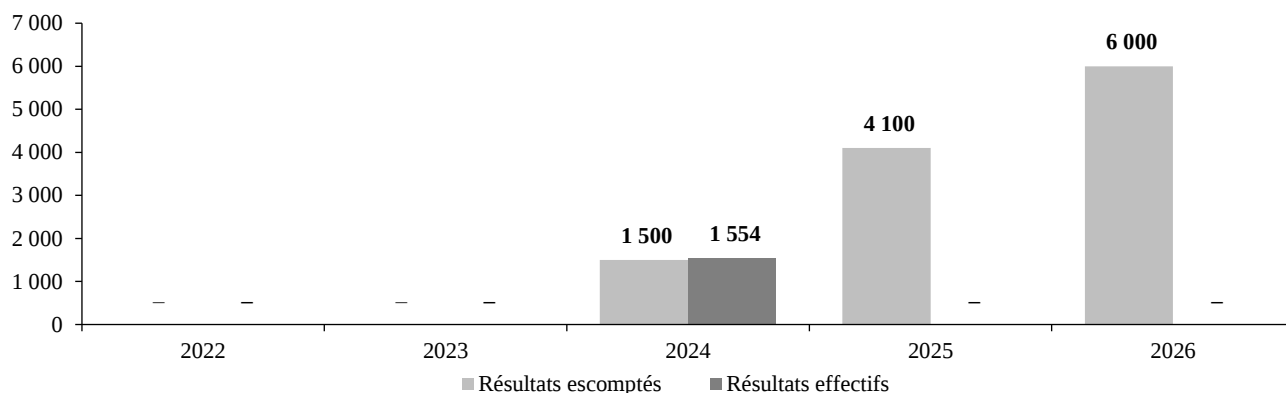
Résultat 2 : intégration durable des communautés déplacées dans les zones urbaines en Somalie

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 15.72 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer l'intégration de populations déplacées en Somalie grâce à l'émission de 1 554 titres de propriété foncière et documents relatifs à la sécurité des droits fonciers, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 1 500 titres et documents.
- 15.73 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XIII).

Figure 15.XIII

Mesure des résultats : nombre de titres de propriété foncière et de documents relatifs à la sécurité des droits fonciers émis en Somalie à l'appui de l'intégration des populations déplacées (résultat cumulé)



Résultat 3 : approches intégrées et participatives de l'aménagement urbain et du développement inclusif

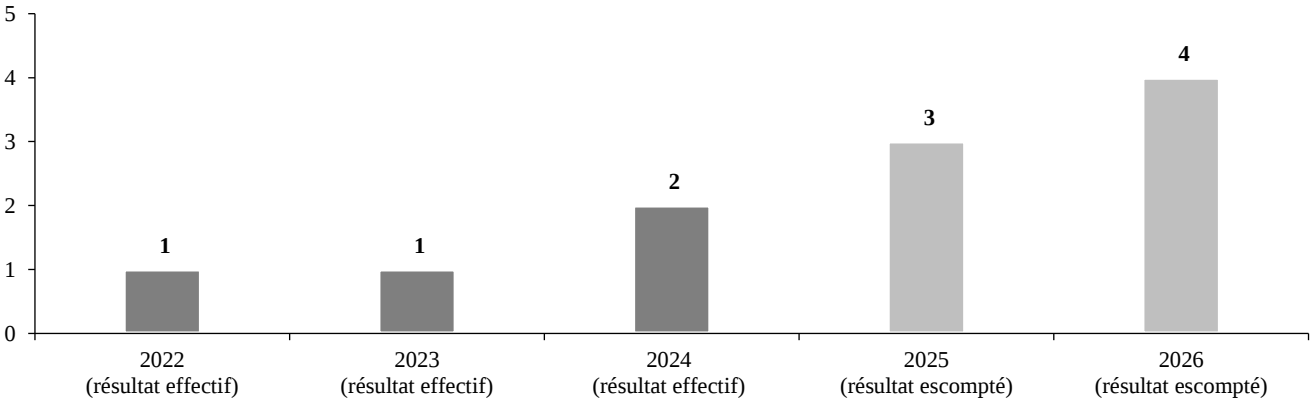
Projet de plan-programme pour 2026

- 15.74 Les populations déplacées s'installent de plus en plus dans les zones urbaines, ce qui peut mettre à rude épreuve les infrastructures et les services urbains. Pour remédier à ces difficultés, il est nécessaire de privilégier des approches durables et inclusives adaptées à la fois aux besoins des personnes déplacées et des communautés d'accueil. À cette fin, dans le cadre du sous-programme, on a mis l'accent sur l'accès des populations déplacées au logement, à la terre et aux services de base, de façon à concourir à une réponse globale de l'ensemble du système qui s'appuie sur une plus grande coopération, une plus grande cohérence, une meilleure coordination et une meilleure complémentarité des secteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et de la pérennisation de la paix. On a notamment mené des initiatives d'aménagement urbain, promu des approches fondées sur la communauté et renforcé les liens de partenariats avec les administrations locales, l'objectif étant de favoriser la mise en place de solutions durables dans les contextes de déplacement.

Enseignements tirés et changements prévus

- 15.75 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté qu'il était crucial de faire de la collaboration avec les acteurs locaux une priorité et de mieux faire concorder les opérations humanitaires et les activités relatives au développement, car cela peut faciliter la mise en œuvre d'une action globale associant l'ensemble du système et le déploiement à plus grande échelle des interventions. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les échanges noués avec les administrations locales et on adoptera des approches intersectorielles par zone, qui fassent participer les populations déplacées et les communautés d'accueil. On concentrera les efforts sur l'aménagement de l'espace urbain, l'amélioration de la sécurité foncière et du logement et la consolidation des systèmes urbains de développement d'infrastructures durables, tout en intégrant le renforcement de la résilience dans les réponses aux crises afin de favoriser un développement urbain inclusif.
- 15.76 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 15.XIV).

Figure 15.XIV
Mesure des résultats : nombre de zones de peuplement accueillant des populations déplacées qui adoptent des approches intégrées et participatives en matière d’urbanisme et de développement inclusif (résultat cumulé)



Produits

15.77 On trouvera dans le tableau 15.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 15.7
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	22	22	22	22
1. Projets de renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	8	8	8	8
2. Projets d'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	8	8	8	8
3. Projets de renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	31	31	31	31
4. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	10	10	10	10
5. Séminaires, ateliers et activités de formation sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	9	9	9	9
6. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	12	12	12	12
Publications (nombre de publications)	–	–	1	1
7. Publication sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
8. Activités ou documents techniques sur le renforcement de l'intégration sociale et de la cohésion des communautés	2	2	2	2

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
9. Activités ou documents techniques sur l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées	3	3	3	3
10. Activités ou documents techniques sur le renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à cinq États Membres de services consultatifs sur l'atténuation des crises urbaines et la réponse à celles-ci et sur le renforcement de la résilience urbaine face aux menaces multirisques, y compris les incidences des conflits en cours, les changements climatiques et les crises liées aux migrations et aux déplacements.

Bases de données et supports numériques : indicateurs de migration rurale-urbaine dans le Cadre mondial de suivi des zones urbaines d'ONU-Habitat.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, dépliants et supports de sensibilisation en ligne et d'apprentissage numérique axés sur l'inclusion sociale et les mesures à adopter face aux migrations et aux déplacements, la réhabilitation et la reconstruction, la réduction des risques ainsi que les dispositifs d'alerte rapide et les études prospectives.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés aux comptes de médias sociaux, aux blogs et aux sites Web consacrés à l'inclusion sociale et économique des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans des contextes de crise urbaine ; réduction des risques et réhabilitation dans les zones urbaines.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

- 15.78 On trouvera dans les tableaux 15.8 à 15.10 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 15.8

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	11 640,2	13 469,8	—	—	—	—	—	13 469,8
Autres dépenses de personnel	86,0	407,8	—	—	—	—	—	407,8
Dépenses de représentation	—	3,4	—	—	—	—	—	3,4
Consultants	—	184,6	(41,3)	—	—	(41,3)	(22,4)	143,3
Experts	—	101,8	(23,5)	—	—	(23,5)	(23,1)	78,3
Voyages des représentants	—	12,0	—	—	—	—	—	12,0
Voyages du personnel	—	125,6	—	—	—	—	—	125,6
Services contractuels	7,2	408,4	—	—	(0,3)	(0,3)	(0,1)	408,1
Frais généraux de fonctionnement	122,3	246,3	—	—	—	—	—	246,3
Fournitures et accessoires	1,2	19,5	—	—	—	—	—	19,5
Mobilier et matériel	1,1	75,8	—	—	—	—	—	75,8
Total	11 858,0	15 055,0	(64,8)	—	(0,3)	(65,1)	(0,4)	14 989,9

Tableau 15.9

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Ressources proposées pour 2026	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL= agent(e) local(e) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 15.10

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	1
D-1	5	—	—	—	—	5
P-5	9	—	—	—	—	9
P-4	21	—	—	—	—	21
P-3	15	—	—	—	—	15
P-2/1	5	—	—	—	—	5
Total partiel	57	—	—	—	—	57
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	2	—	—	—	—	2
AL	23	—	—	—	—	23
Total partiel	25	—	—	—	—	25
Total	82	—	—	—	—	82

15.79 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 15.11 à 15.13 et dans la figure 15.XV.

15.80 Comme le montrent les tableaux 15.11 1) et 15.12 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 14 989 900 dollars, soit une diminution de 65 100 dollars (0,4 %) par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 15.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	733,2	823,1	—	—	—	—	—	—	823,1
B. Direction exécutive et administration	1 668,6	2 002,3	—	—	—	—	—	—	2 002,3

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Changements					2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
C. Programme de travail								
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	2 018,8	2 549,6	(64,8)	—	—	(64,8)	(2,5)	2 484,8
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	2 022,4	2 769,3	—	—	—	—	—	2 769,3
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	2 054,7	2 679,6	—	—	—	—	—	2 679,6
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	2 053,3	2 704,3	—	—	—	—	—	2 704,3
Total partiel (C)	8 149,2	10 702,8	(64,8)	—	—	(64,8)	(0,6)	10 638,0
D. Appui au programme	1 307,0	1 526,8	—	—	(0,3)	(0,3)	(0,1)	1 526,5
Total partiel (1)	11 858,0	15 055,0	(64,8)	—	(0,3)	(65,1)	(0,4)	14 989,9

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements		2026 (prévisions)
			Changements	Pourcentage	
A. Organes directeurs	476,1	557,2	(134,6)	(24,1)	422,6
B. Direction exécutive et administration	3 825,9	2 367,4	629,6	26,6	2 997,0
C. Programme de travail					
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	54 736,8	53 548,2	1 004,6	1,9	54 552,8
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	22 631,1	18 605,7	4 443,6	23,9	23 049,3
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	28 020,4	21 983,2	8 554,6	38,9	30 537,8
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	52 006,5	59 673,3	(6 258,8)	(10,5)	53 414,5
Total partiel (C)	157 394,8	153 810,4	7 744,0	5,0	161 554,4

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
D. Appui au programme	8 226,1	5 417,9	4 934,7	91,1	10 352,6
Total partiel (2)	169 922,9	162 152,9	13 173,7	8,1	175 326,6
Total (1 + 2)	181 780,9	177 208,1	13 088,6	7,4	190 316,5

Tableau 15.12

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (ressources approuvées)</i>	<i>Changements</i>				<i>2026 (ressources proposées)</i>
		<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total</i>	
A. Organes directeurs	6	—	—	—	—	6
B. Direction exécutive et administration	9	—	—	—	—	9
C. Programme de travail		—	—	—	—	
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	13	—	—	—	—	13
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	16	—	—	—	—	16
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	14	—	—	—	—	14
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	15	—	—	—	—	15
Total partiel (C)	58	—	—	—	—	58
D. Appui au programme	9	—	—	—	—	9
Total partiel (1)	82	—	—	—	—	82

 2) *Ressources extrabudgétaires*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	11	3	14
C. Programme de travail			
1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural	13	(9)	4
2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions	10	2)	8

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2025 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2026 (prévisions)</i>
3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain	9	(5)	4
4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines	8	(4)	4
Total partiel (C)	40	(20)	20
D. Appui au programme	23	9	32
Total partiel (2)	74	(8)	66
Total (1 + 2)	156	(8)	148

Tableau 15.13

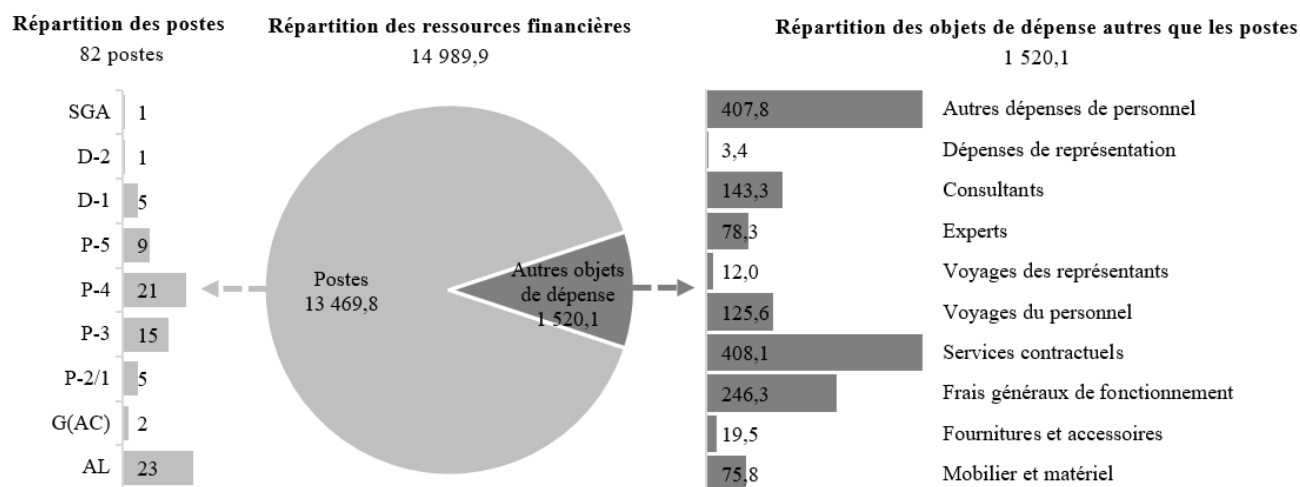
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	11 640,2	13 469,8	—	—	—	—	—	13 469,8
Autres objets de dépense	217,8	1 585,2	(64,8)	—	(0,3)	(65,1)	(0,4)	1 520,1
Total	11 858,0	15 055,0	(64,8)	—	(0,3)	(65,1)	(0,4)	14 989,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		57	—	—	—	—	—	57
Agents des services généraux et des catégories apparentées		25	—	—	—	—	—	25
Total		82	—	—	—	—	—	82

Figure 15.XV
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 15.81 Comme le montrent les tableaux 15.8 et 15.11 1), les changements entraînent une diminution de 64 800 dollars au titre du sous-programme 1, qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour l'établissement d'un rapport sur les progrès accomplis et les difficultés restant à surmonter dans la lutte contre le sans-abrisme, que l'Assemblée générale avait demandé dans sa résolution 78/172 intitulée « Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », lesquels avaient été approuvés pour 2025 et ne sont plus nécessaires en 2026.

Autres changements

- 15.82 Comme le montre le tableau 15.11 1), les changements entraînent une diminution de 300 dollars au titre de la composante Appui au programme, qui tient à la baisse du coût standard de la suite logicielle de base.

Ressources extrabudgétaires

- 15.83 Comme le montre les tableaux 15.11 2) et 15.12 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 175 326 600 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer 66 postes [1 poste de sous-secrétaire général(e), 5 D-1, 9 P-5, 9 P-4, 13 P-3, 3 P-2, 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (classe B) et 24 postes d'agent(e) local(e)], dont les titulaires exerceront principalement des fonctions d'appui au programme et un rôle normatif. Elles serviront en outre à financer des dépenses directement liées à ces postes (accords de niveau de service avec des prestataires internes, achat de matériel bureautique et paiements destinés à des prestataires externes), ainsi que des dépenses relatives à la mise en œuvre de projets dans les bureaux de pays.

- 15.84 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Conseil exécutif, à qui l'Assemblée d'ONU-Habitat a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 15.85 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 15.14.

Tableau 15.14
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025 (ressources approuvées)	2026 (prévisions)
Assemblée d'ONU-Habitat	L'Assemblée d'ONU-Habitat définit les orientations générales sur les établissements humains et l'urbanisation durable et assure la supervision stratégique des travaux d'ONU-Habitat. Elle approuve le plan stratégique quadriennal du Programme. Tous les quatre ans, elle présente un rapport à l'Assemblée générale sur ses activités, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond. Elle se réunit tous les quatre ans pendant cinq jours. Sa première session s'est tenue en mai 2019. La deuxième, en juin 2023 et la reprise de sa deuxième session se tiendra les 29 et 30 mai 2025. Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2026 : 0	—	—
Comité des représentants permanents	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Comité des représentants permanents est chargé de procéder à un examen de haut niveau à mi-parcours de l'application des décisions et des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat et du plan stratégique du Programme, ainsi que de préparer la session suivante de l'Assemblée. Il tient tous les quatre ans deux sessions : la première dans le cadre des préparatifs de la session de l'Assemblée et la seconde dans le cadre d'un examen à mi-parcours de haut niveau. La session à participation non limitée du Comité des représentants permanents consacrée aux préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et à l'examen à mi-parcours se tiendra du 26 au 28 mai 2025. Mandat : résolutions 73/239 et 56/206 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726) Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat Composition : 193 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2026 : 0	—	—
Conseil exécutif	Organe subsidiaire intersessions permanent de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Le Conseil exécutif est chargé de renforcer le contrôle des opérations d'ONU-Habitat et d'améliorer la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience du Programme. Il supervise l'élaboration du projet de plan stratégique avant son approbation par l'Assemblée et examine et approuve le budget-programme de travail annuel ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources, conformément aux orientations et au plan stratégique établis par l'Assemblée. Il se réunit deux à trois fois par an, conformément au Règlement intérieur. Pour 2026, il prévoit de se réunir en mars et en novembre.	823,1	823,1

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025	2026
		(ressources approuvées)	(prévisions)
	Mandat : résolution 73/239 de l'Assemblée générale et note du Secrétaire général (A/73/726)		
	Résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée à sa première session, en mai 2019		
	Règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat		
	Règlement intérieur du Conseil exécutif d'ONU-Habitat		
	Composition : 36 membres		
	Nombre de sessions en 2026 : 2		
Total		823,1	823,1

- 15.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 823 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.15 et la figure 15.XVI.

Tableau 15.15

Organes directeurs : évolution des ressources financières

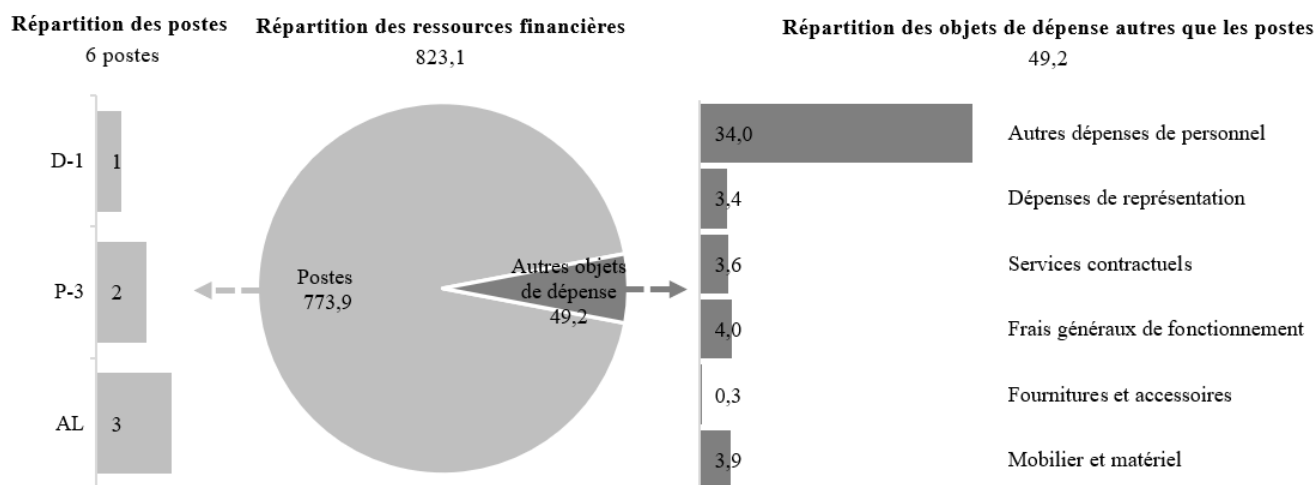
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	694,5	773,9	—	—	—	—	—	773,9
Autres objets de dépense	38,7	49,2	—	—	—	—	—	49,2
Total	733,2	823,1	—	—	—	—	—	823,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	3
Total		6	—	—	—	—	—	6

Figure 15.XVI

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 15.87 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Directrice exécutive, le Bureau du Directeur exécutif adjoint, le Bureau du Chef de cabinet, les bureaux de liaison à New York, Bruxelles et Genève, le secrétariat des organes directeurs, le Groupe des questions juridiques et le Groupe de l'évaluation indépendante. La Directrice exécutive est également épaulée par le Bureau du Conseiller principal, qui s'acquitte de missions spéciales.
- 15.88 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- fixer les grandes orientations, en traduisant la vision de la Directrice exécutive et les orientations du Conseil exécutif dans les priorités du Programme ;
 - favoriser les relations avec les États Membres et se tenir informée des besoins du Conseil exécutif, du Comité des représentants permanents, de l'Assemblée d'ONU-Habitat et des parties prenantes affiliées au Conseil économique et social ;
 - coordonner l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Habitat et en assurer la mise en œuvre, tout en veillant à l'efficacité globale de la structure organisationnelle du Programme ; fournir des orientations et veiller à l'harmonisation de l'action menée, par l'intermédiaire du Comité exécutif, qui est présidé par la Directrice exécutive et qui bénéficie d'un appui au titre de la composante pour établir des orientations stratégiques afin de veiller à l'efficacité du Programme ;
 - contribuer, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, aux discussions sur les réformes de l'Organisation et à la mise en œuvre de celles-ci, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la cohérence de l'action du système des Nations Unies en faveur du développement et, plus particulièrement encore, l'urbanisation durable ;
 - veiller à l'intégration des questions de genre et de handicap dans les quatre sous-programmes d'ONU-Habitat.
- 15.89 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), ONU-Habitat continue d'incorporer des

méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il continuera d'améliorer progressivement sa performance en ce qui concerne la gestion de l'environnement dans ses activités, notamment en matière d'administration des installations, et ce, de plusieurs manières. En 2024, en partenariat avec le Secrétariat et conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a totalement compensé ses émissions de gaz à effet de serre.

- 15.90 On trouvera dans le tableau 15.16 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation destinée aux organes délibérants et d'achat des billets d'avion. En 2025, ONU-Habitat continue d'exercer un suivi et un contrôle centralisés de l'achat des billets d'avion pour veiller au respect des délais, les exceptions devant être approuvées par le Bureau de la Directrice exécutive. En 2024, on constate une amélioration en ce qui concerne le respect des délais de soumission de la documentation au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Cependant, le taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion a chuté, passant de 58 % à 52 %, principalement en raison de la désignation tardive des participants et participants aux réunions, notamment dans le cadre de la session du Forum urbain mondial qui s'est tenue en 2024. La Directrice exécutive a publié des directives complémentaires et envoyé des rappels en vue de remédier à cette situation.

Tableau 15.16
Respect des délais

(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	97	73	77	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	34	58	52	100	100

- 15.91 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 002 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.17 et la figure 15.XVII.

Tableau 15.17
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

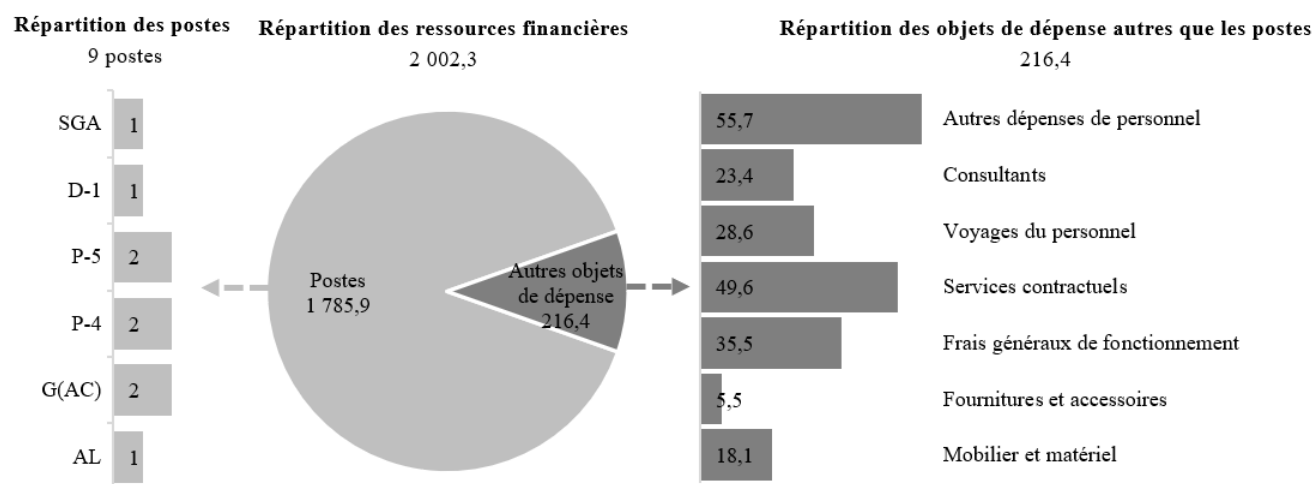
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 630,8	1 785,9	—	—	—	—	—	—	1 785,9
Autres objets de dépense	37,8	216,4	—	—	—	—	—	—	216,4
Total	1 668,6	2 002,3	—	—	—	—	—	—	2 002,3
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	—	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	—	3
Total		9	—	—	—	—	—	—	9

Figure 15.XVII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1****Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural**

15.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 484 800 dollars et font apparaître une diminution de 64 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 15.81 des explications sur le changement qui est proposé. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.18 et la figure 15.XVIII.

Tableau 15.18

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

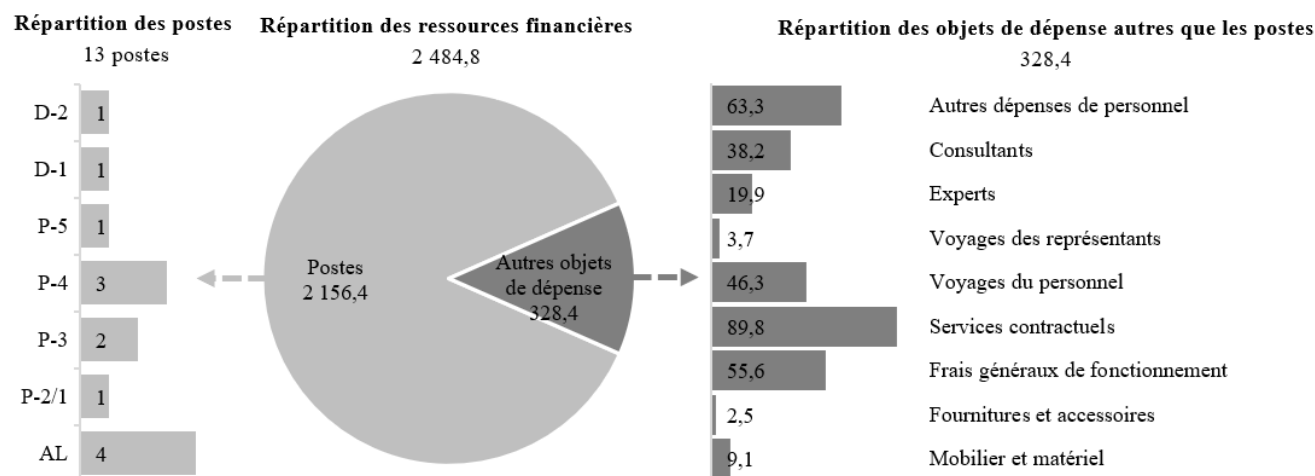
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 999,3	2 156,4						2 156,4
Autres objets de dépense	19,5	393,2	(64,8)	—	—	(64,8)	(16,5)	328,4
Total	2 018,8	2 549,6	(64,8)	—	—	(64,8)	(2,5)	2 484,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		13	—	—	—	—	—	13

Figure 15.XVIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 2****Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions**

15.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 769 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.19 et la figure 15.XIX.

Tableau 15.19

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

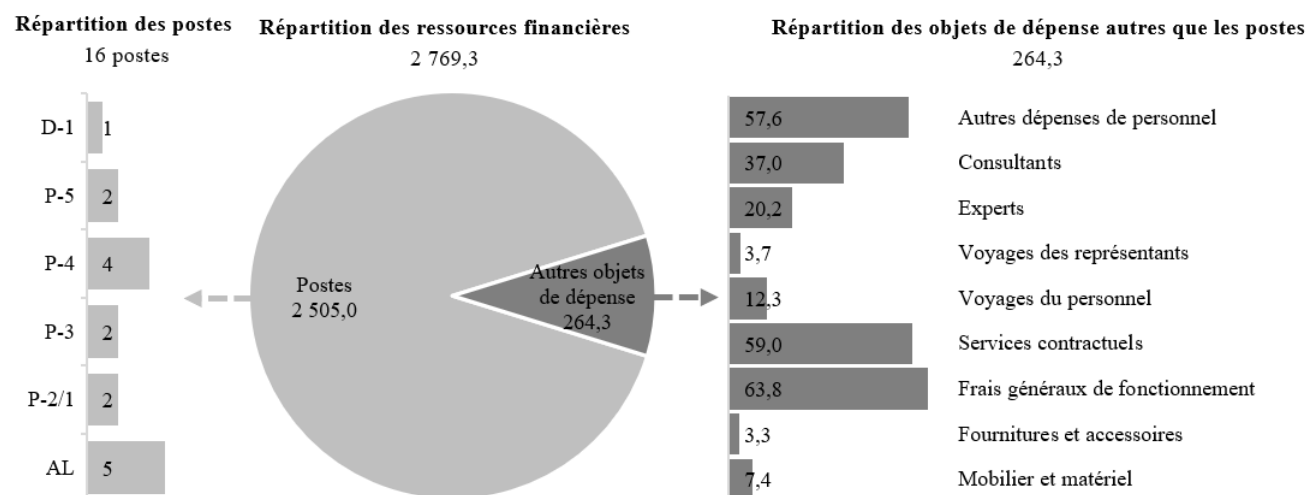
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 996,7	2 505,0	—	—	—	—	—	2 505,0
Autres objets de dépense	25,7	264,3	—	—	—	—	—	264,3
Total	2 022,4	2 769,3	—	—	—	—	—	2 769,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		16	—	—	—	—	—	16

Figure 15.XIX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 3****Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain**

15.94 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 679 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.20 et la figure 15.XX.

Tableau 15.20

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

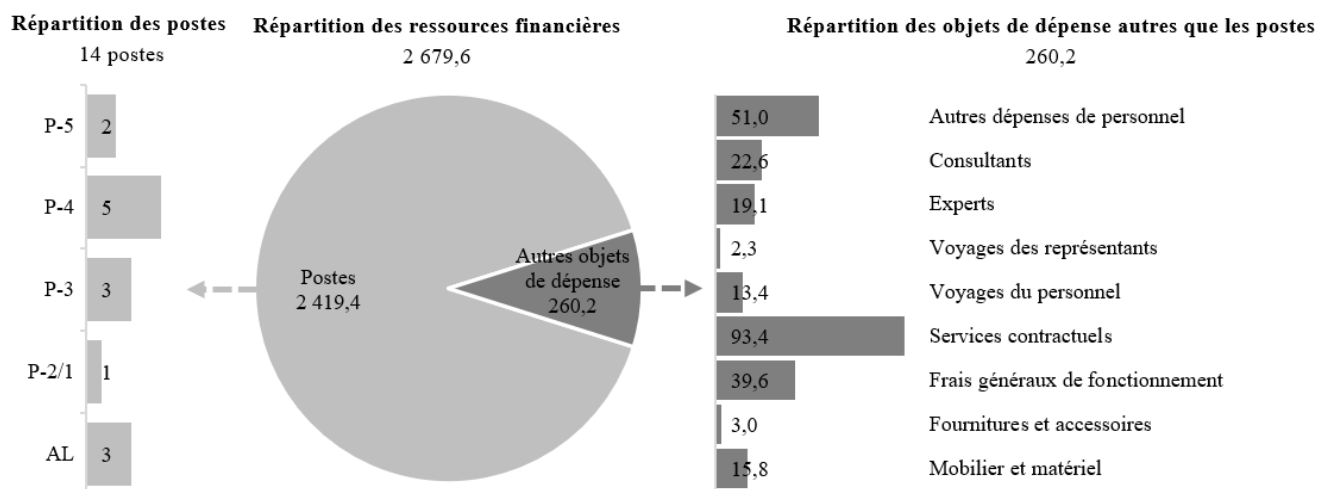
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 028,6	2 419,4	—	—	—	—	—	—	2 419,4
Autres objets de dépense	26,1	260,2	—	—	—	—	—	—	260,2
Total	2 054,7	2 679,6	—	—	—	—	—	—	2 679,6
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	—	—	—	—	—	—	3
Total		14	—	—	—	—	—	—	14

Figure 15.XX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 4****Prévention et gestion efficaces des crises urbaines**

15.95 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 704 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.21 et la figure 15.XXI.

Tableau 15.21

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

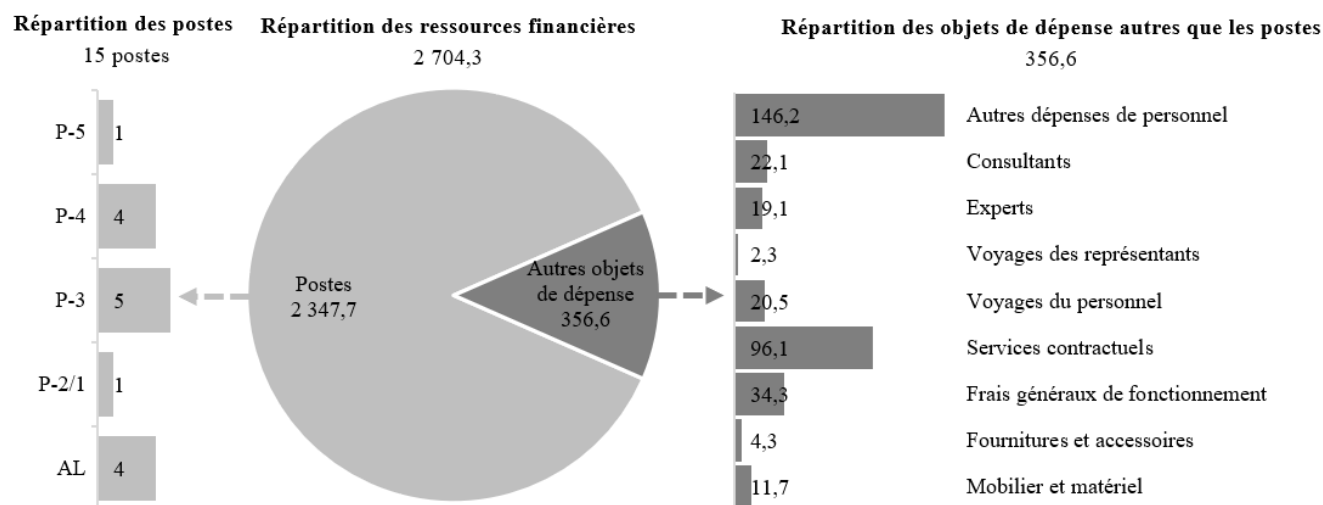
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 991,8	2 347,7	—	—	—	—	—	—	2 347,7
Autres objets de dépense	61,5	356,6	—	—	—	—	—	—	356,6
Total	2 053,3	2 704,3	—	—	—	—	—	—	2 704,3
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	—	4
Total		15	—	—	—	—	—	—	15

Figure 15.XXI

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

- 15.96 La composante Appui au programme est constituée du Service de la gestion, des services consultatifs et de la conformité d'ONU-Habitat.
- 15.97 Les principales attributions de la composante Appui au programme sont les suivantes : gestion des ressources humaines, budget et finances, informatique et communications, surveillance et contrôle interne, et appui aux opérations.
- 15.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 1 526 500 dollars et font apparaître une diminution de 300 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. On trouvera au paragraphe 15.82 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 15.22 et la figure 15.XXII.

Tableau 15.22

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

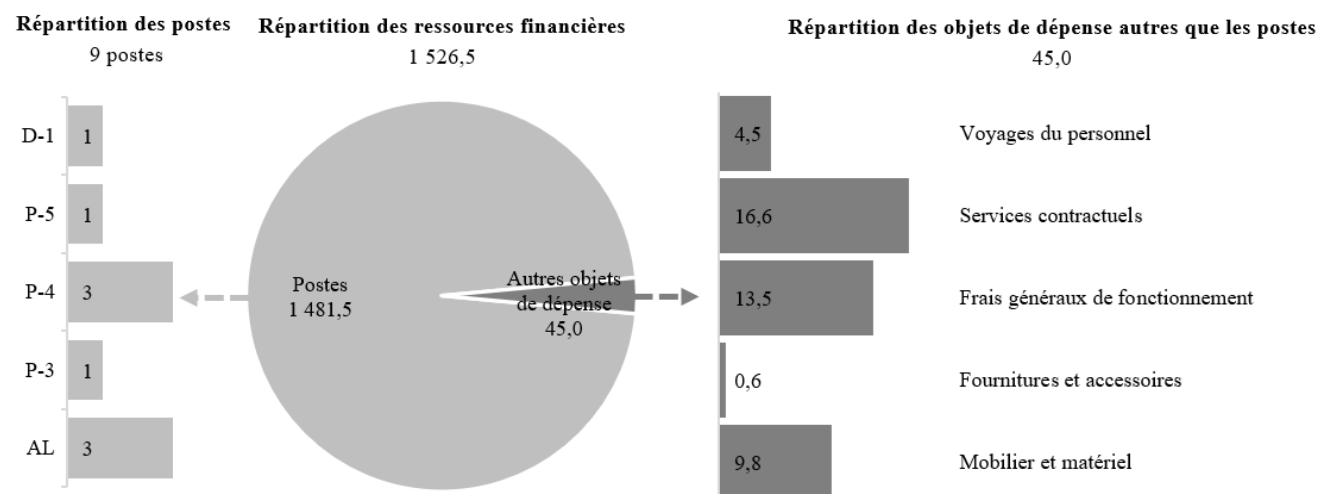
	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 298,4	1 481,5	—	—	—	—	—	1 481,5
Autres objets de dépense	8,6	45,3	—	—	(0,3)	(0,3)	(0,1)	45,0
Total	1 307,0	1 526,8	—	—	(0,3)	(0,3)	(0,1)	1 526,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	—	—	—	—	—	6

	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	–	3
Total		9	–	–	–	–	–	–	9

Figure 15.XXII

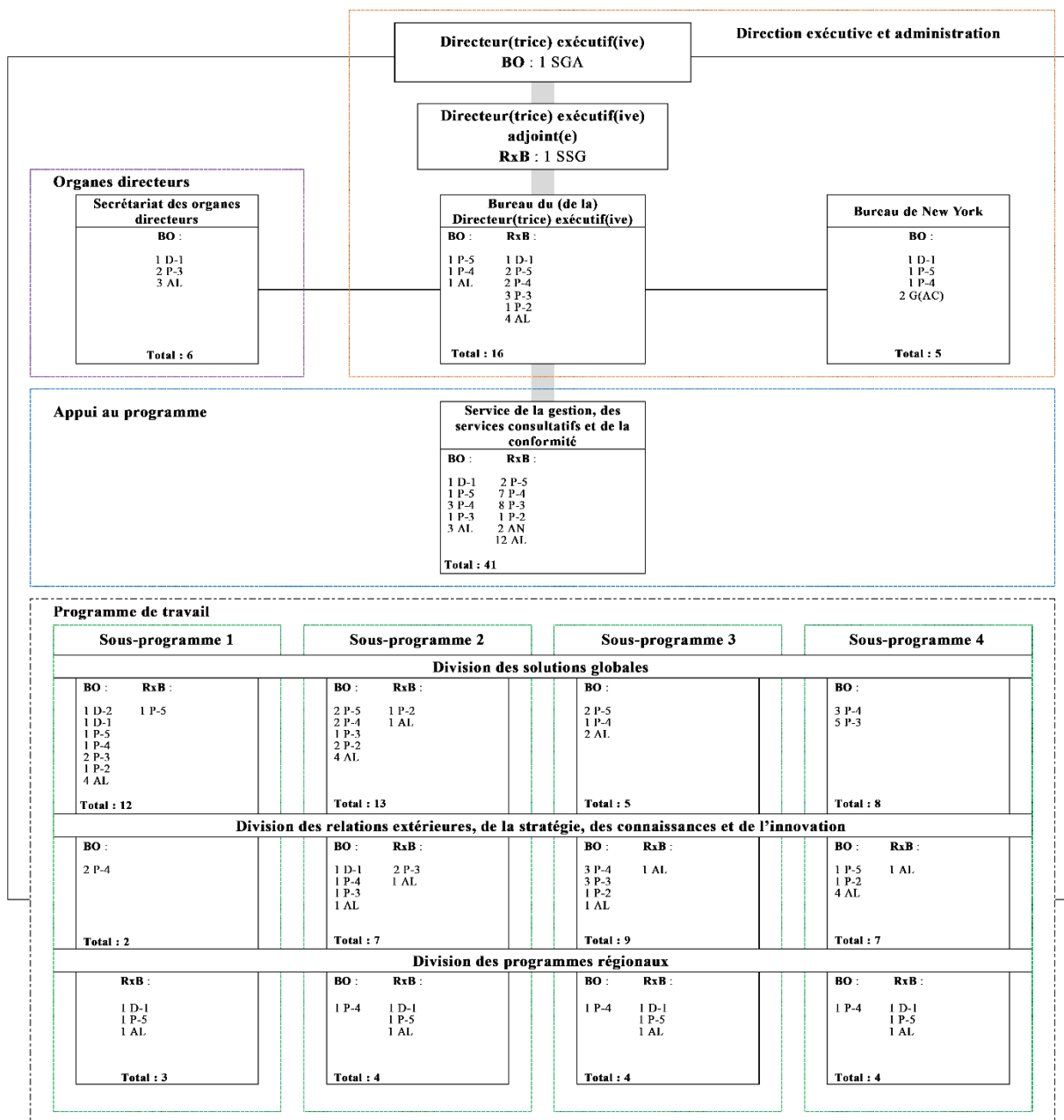
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2026



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).